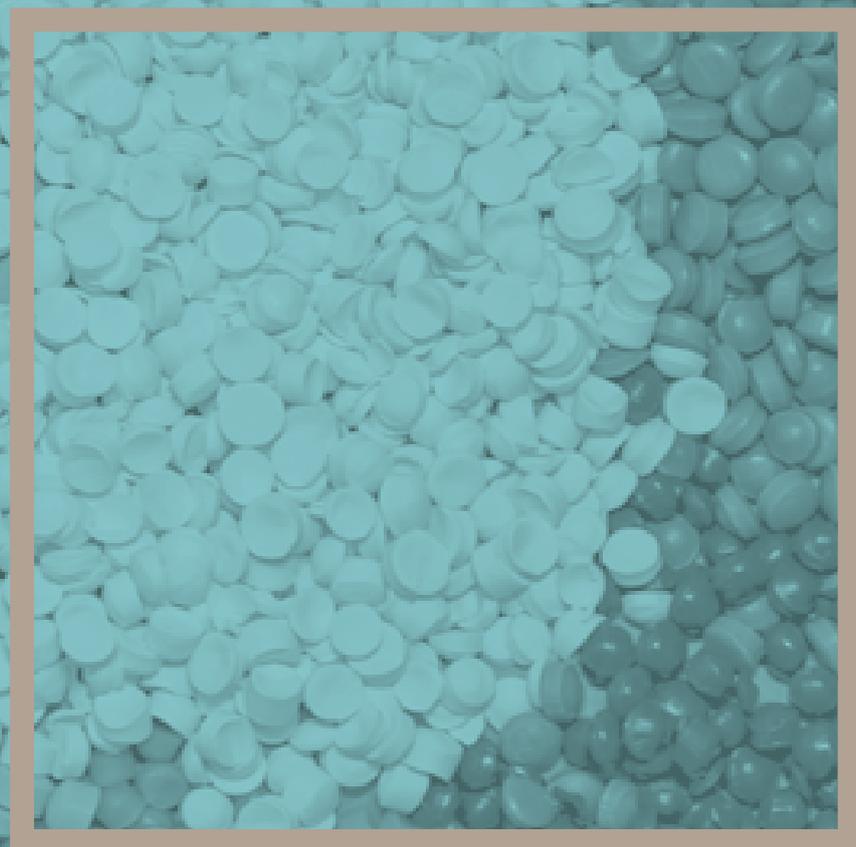


SNEP

Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

Sommaire

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	04
I. PRÉSENTATION DE SNEP	06
› Chiffres clés 2020	08
› Profil	10
› Stratégie d'investissement	14
II - RAPPORT D'ACTIVITÉ	16
› Principaux faits marquants et réalisations 2020	18
› Évolution des activités de SNEP en 2020	20
› Analyse des principaux indicateurs opérationnels et financiers	22
III - RAPPORT ESG	24
› Introduction & méthodologie	26
› Notre démarche RSE	28
› Notre engagement environnemental	32
› Notre engagement social	38
› Gouvernance	42
IV - COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS	48
› Rapport de gestion	50
› Comptes sociaux	54
› Comptes consolidés	78
› ETIC des Comptes consolidés	82
› Rapport des CAC	92

Mot du **Directeur Général**



RACHID MOHAMMADI
Directeur Général de SNEP

La crise sanitaire mondiale que nous continuons à vivre a fait de l'année 2020 une année particulière et sans précédent. Elle a affecté le quotidien de chacun d'entre nous, et a largement perturbé l'ensemble des secteurs d'activité. Face à cette situation d'urgence, nous avons rapidement mis en place les mesures nécessaires pour protéger la santé de nos collaborateurs et de nos partenaires. Nous avons, grâce à notre plan de continuité d'activité, maintenu nos opérations pour continuer à répondre favorablement à la demande de nos clients.

La crise a révélé une nouvelle fois l'importance de notre activité et de nos produits, essentiels dans ce contexte particulier. Elle a également montré l'importance de l'approvisionnement local et le développement des applications de nos produits. Cette situation inédite a surtout mis en lumière l'importance et la place de nos collaborateurs sans qui notre activité n'aurait pu perdurer. Je souhaite à ce titre leur rendre hommage pour leur mobilisation sans précédent, ce qui nous a permis d'augmenter nos volumes de produits d'électrolyse et répondre à la forte demande des autorités sanitaires et des consommateurs finaux.

Le contexte de crise sanitaire a confirmé la solidité de notre modèle économique et la résilience de notre entreprise qui s'est traduite par nos performances industrielles et financières dans un contexte difficile.

Malgré la situation, nous sommes déterminés à poursuivre notre stratégie et notre feuille de route à travers nos investissements pour parvenir au cours du second semestre 2021, atteindre une capacité de production de 90 KT de PVC et de 65 KT de Soude, et démarrer la nouvelle unité de Compoundage PVC.

Par ailleurs, les études d'ingénierie seront lancées à la fin de l'année, pour entamer la dernière étape du projet d'extension des capacités de PVC et de Soude pour atteindre 120KT de PVC et 100KT de Soude par an.

Aujourd'hui, nous disposons de l'expertise et des atouts qui nous permettent d'être bien positionnés pour aborder sereinement l'année 2021 et explorer de nouvelles perspectives de développement de nos activités.

Présentation de **SNEP**

- › Chiffres clés 2020 08
- › Profil 10
- › Stratégie d'investissement 14

01

Chiffres Clés 2020

916,9 M MAD

Chiffre d'affaires

149,8 M MAD

Résultat
d'exploitation

556

Effectif

95,5 M MAD

Résultat Net

12 MAD

Dividende
par action

(Proposition CA à l'AGO)

30,15%

Pay-out

1,1 M MAD

Capitalisation
boursière

Au 31/12/2020

759,9 M MAD

Capitaux propres

131,1 M MAD

Dépenses
d'investissement

14,4%

ROE

29,6%

Gearing

* tient compte des reliquats
de redevances leasing

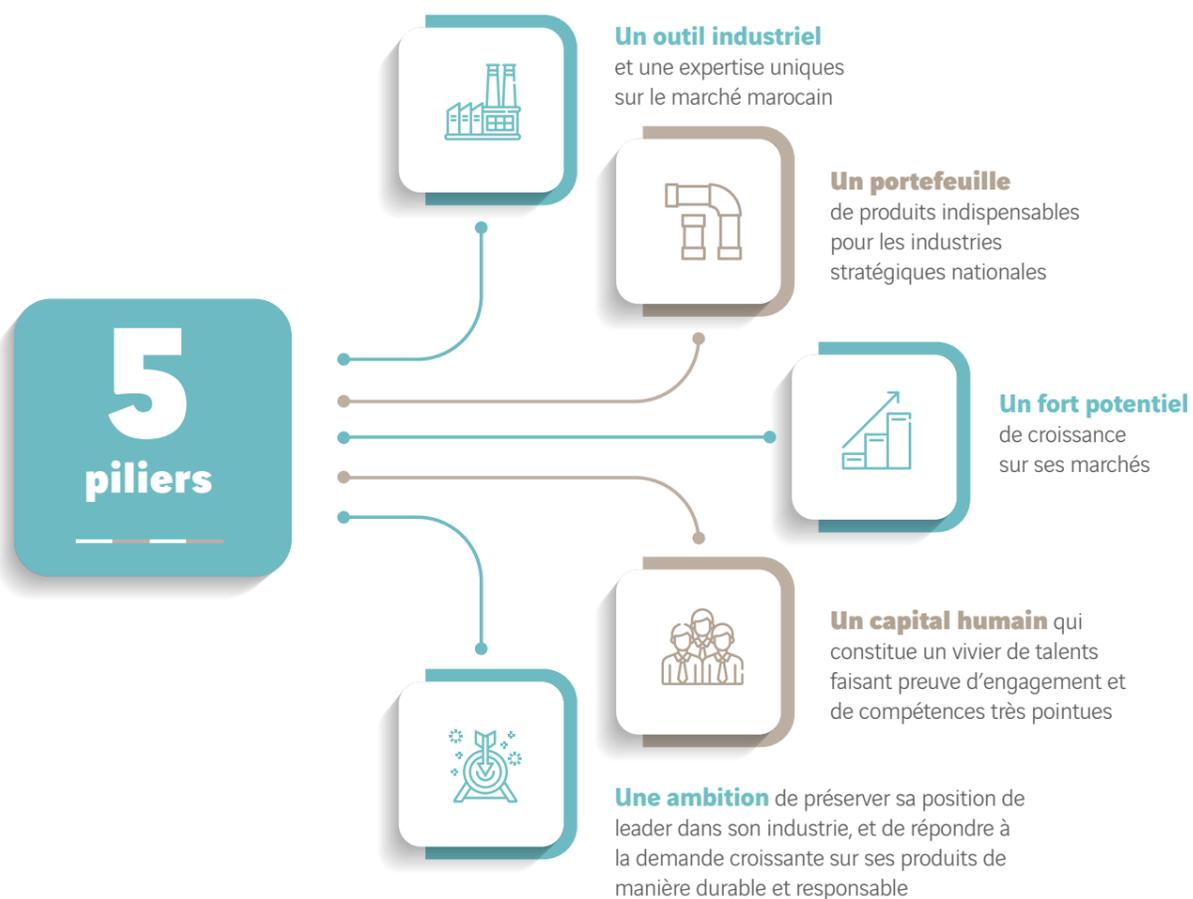
Profil

Créée en 1973 et acquise par le groupe Ynna Holding en 1993, SNEP est le leader du marché marocain des produits vinyliques (PVC, Compound PVC) et des produits d'électrolyse (Soude Caustique, Eau de Javel, Chlore, Acide chlorhydrique).

SNEP fabrique et commercialise une gamme de produits stratégiques destinés à différents secteurs, notamment, les mines, le BTP, l'assainissement, l'adduction de l'eau potable, l'automobile, l'irrigation, l'agroalimentaire et le textile.

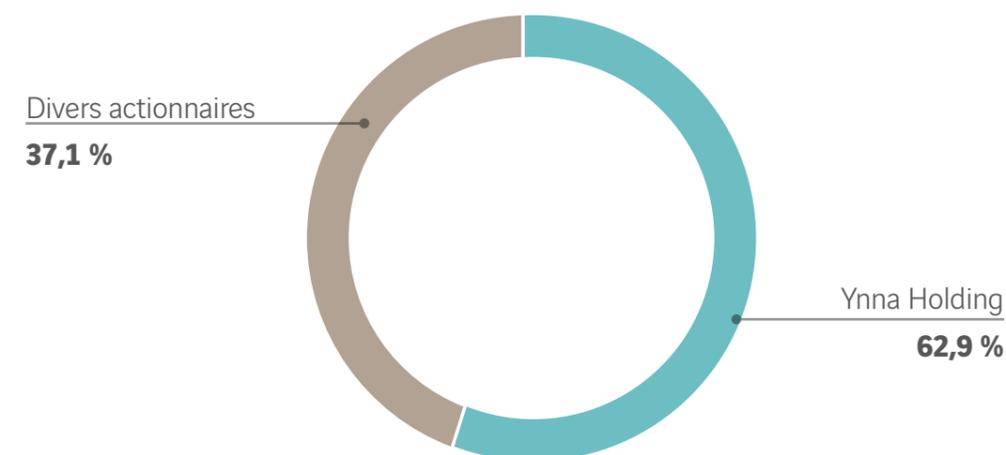
En 2007, SNEP entre en bourse par cession de 37,08% de son capital.

Une entreprise ancrée sur 5 piliers fondamentaux, source de sa croissance pérenne



Actionnariat

La spécificité de SNEP est de disposer, aux côtés d'investisseurs financiers, d'un actionnariat solide, stable et confiant dans l'avenir de l'entreprise. Le Groupe Ynna Holding détient 62,9% du capital de SNEP, le reste étant du flottant en bourse.



À propos de Ynna Holding

Ynna Holding (Groupe Chaâbi) est l'un des plus anciens groupes industriels privés au Maroc, il a été fondé en 1948 par Miloud Chaâbi. Le groupe opère actuellement dans plusieurs secteurs notamment l'industrie, le BTP, l'hôtellerie, l'immobilier, l'agroalimentaire ou encore la grande distribution.

Le Groupe emploie à ce jour, plus de 20 000 collaborateurs et opère via des filiales qui disposent de parts de marchés confortables dans la majorité des secteurs où elles sont présentes. Avec une présence dans 6 pays, Ynna Holding déploie également ses activités à l'international.

Une expertise et un outil industriel uniques au Maroc depuis près de 50 ans

SNEP dispose d'un outil industriel et d'un savoir-faire uniques au Maroc qui la positionne comme acteur incontournable du marché marocain dans les produits vinyliques et ceux issus de l'électrolyse.

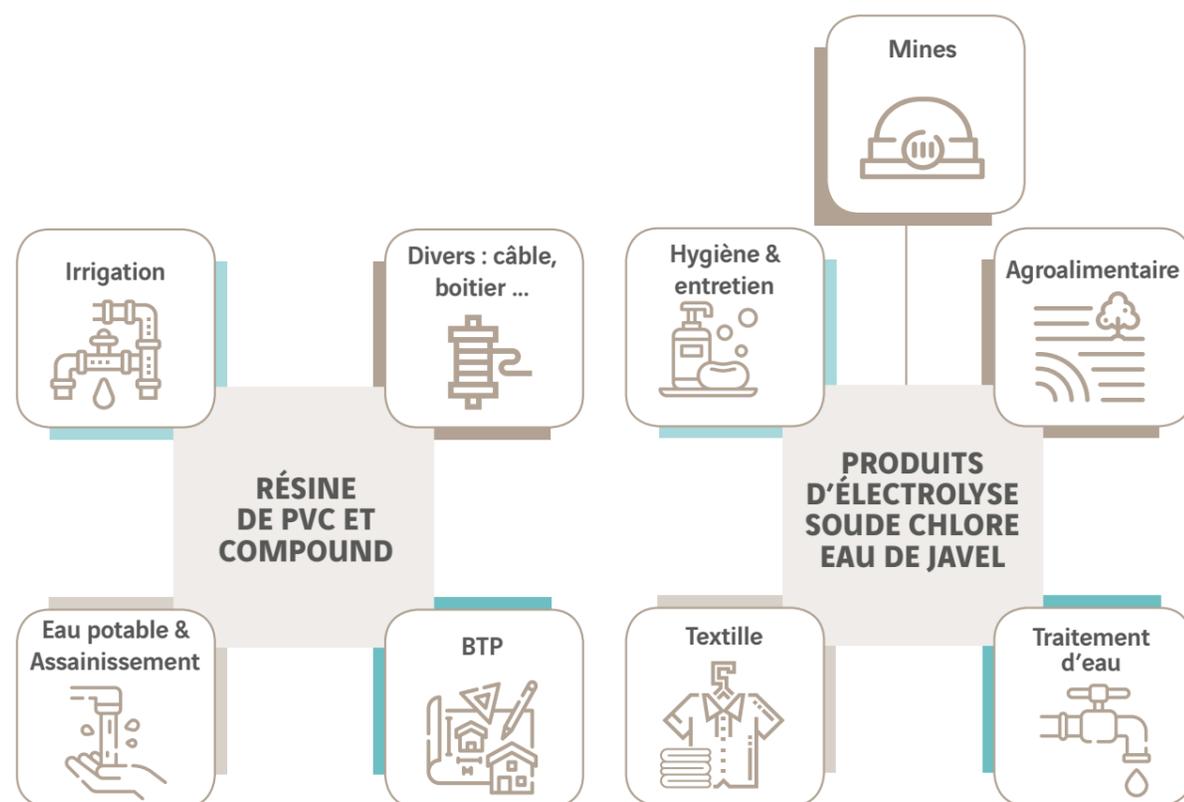
Dans un complexe pétrochimique s'étendant sur 22 hectares, la capacité annuelle de production de SNEP s'élève actuellement à 70K tonnes de PVC et 60K tonnes de Soude.

SNEP œuvre activement pour inscrire le progrès et la croissance dans la durabilité et pour continuer à créer de la valeur pour ses clients, ses collaborateurs, ses partenaires et les communautés qui l'entourent, lui permettant ainsi de répondre efficacement à la demande croissante sur ses produits tant au niveau national qu'international.

En combinant son expérience industrielle, ses savoir-faire, ses talents et son portefeuille diversifié de produits, SNEP propose une expertise inégalée sur le marché marocain. Elle détient 65% de parts de marché des produits d'électrolyse et 50% sur des produits vinyliques au Maroc.

Des produits indispensables aux industries stratégiques de l'économie nationale

SNEP produit et commercialise une gamme de produits stratégiques et utilisés dans plusieurs secteurs industriels à activités très peu cycliques.



Une entreprise industrielle responsable et engagée

Depuis 2009, SNEP est certifiée ISO 9001 V2015, ISO 14001 V2015 et OHSAS 18001 V2015. Elle adhère à la charte Responsible Care, et enregistre ses produits (PVC et Soude) selon la réglementation Reach. Depuis février 2016, la CGEM a décerné à SNEP le Label RSE. À travers son approche RSE, SNEP vise la consolidation de ses acquis, le renforcement de ses bonnes pratiques en la matière, et son positionnement en tant qu'entreprise citoyenne dans un cadre de développement durable.

Aussi, grâce au maintien de l'innovation technologique et à la collaboration étroite avec ses clients, SNEP offre des produits qui répondent à des exigences critiques.

Enfin, SNEP place le capital humain au cœur de sa stratégie de croissance durable. À travers une politique de ressources humaines transparente, elle s'investit quotidiennement à favoriser le bien-être et l'épanouissement de ses 556 collaborateurs, à pérenniser un climat de confiance et de respect mutuel et à maintenir un champ de dialogue social ouvert et constructif.

SNEP a procédé à l'enregistrement de ses produits PVC et soude caustique, au règlement REACH qui garantit que l'entreprise « fabrique, met sur le marché, importe et utilise des substances non susceptibles d'avoir des effets nocifs pour la santé humaine et l'environnement ».



Stratégie d'investissement

L'histoire de SNEP est marquée par un renforcement régulier de son outil industriel, tant en matière de productivité, avec la mise à niveau des procédés de fabrication, qu'au niveau de la capacité de production, à travers l'installation de nouveaux équipements.

Cette dynamique d'investissement s'est accélérée après la privatisation de SNEP en 1993, avec des investissements totalisant plus de 1,7 Md MAD. Grâce à cette politique volontariste de développement continu, SNEP a pu à la fois répondre à la demande du marché et faire face à la concurrence internationale.

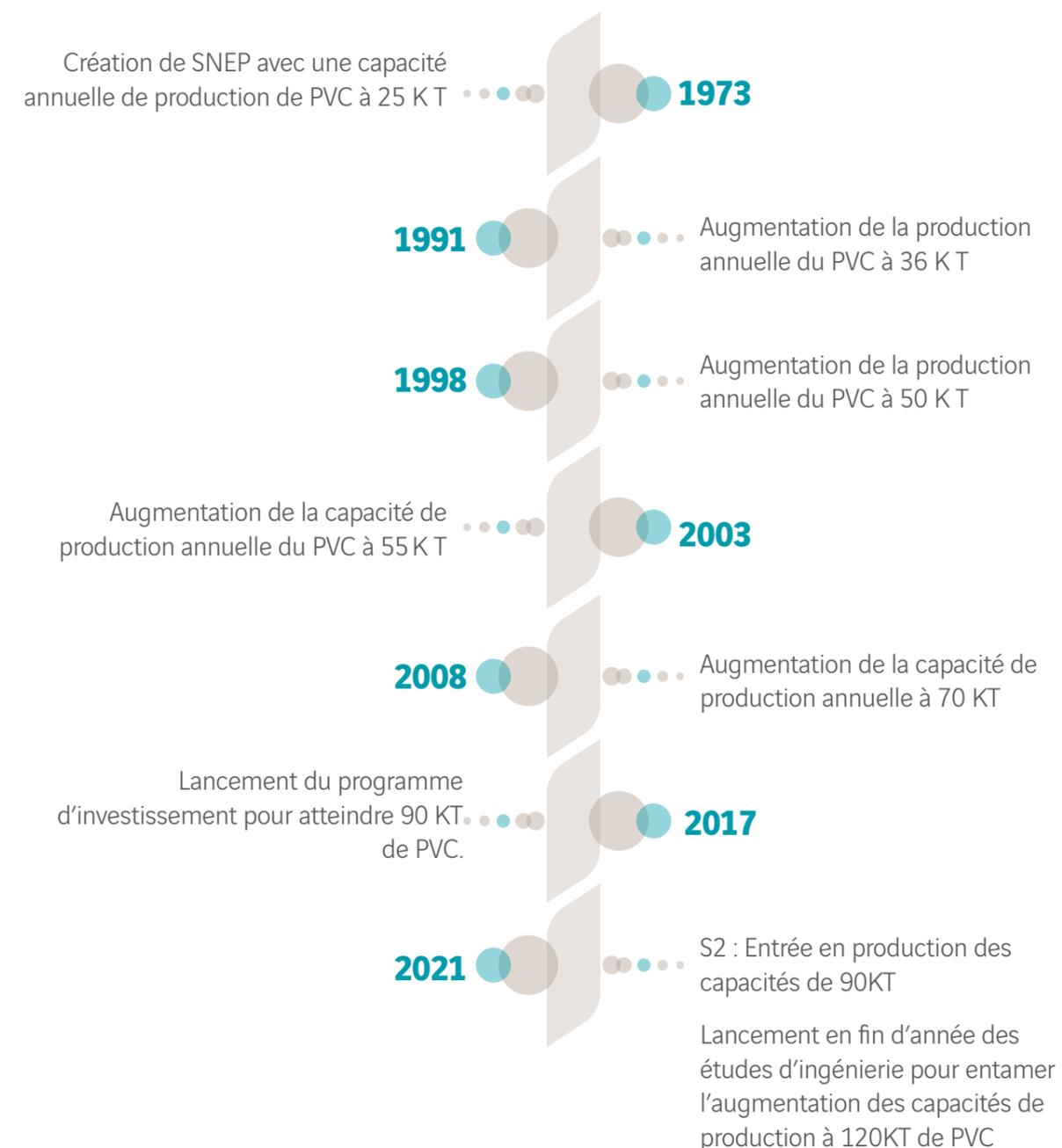
En 2020, malgré les contraintes liées à l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, au Maroc et à l'international, SNEP a poursuivi l'exécution de son plan de développement par l'achèvement des jalons importants de son plan de développement.

Cet effort soutenu, garantit à SNEP le déploiement réussi de l'étape de son programme d'investissement qui vise à atteindre, courant le second semestre de l'année 2021, une capacité annuelle de production de 90 KT de PVC et de 65 KT de Soude.

Cette étape du programme d'investissement totalise 281,6 M MAD, de 2018 à fin 2020, pour une enveloppe budgétaire de 320 M MAD.

Aussi, afin d'élargir sa gamme de produits et gagner davantage en parts de marché, SNEP a entrepris la rénovation de son unité de Compoundage PVC, pour une mise en service au second semestre 2021.

Des études d'ingénierie, seront lancées en fin d'année, pour entamer la dernière étape du projet d'extension des capacités annuelles de 90 KT à 120 KT de PVC et de 65 KT à 100 KT de Soude.



Rapport d'activité

02

- › Principaux faits marquants et réalisations 2020 **18**
- › Évolution des activités de SNEP en 2020 **20**
- › Analyse des principaux indicateurs opérationnels et financiers **22**

Principaux faits marquants et réalisations 2020

Un plan proactif pour assurer la continuité de l'activité et faire face à la crise sanitaire

Dès la déclaration de la pandémie, un ensemble d'actions ont été entreprises pour faire face à la propagation du virus dans les rangs du personnel et des sous-traitants travaillant au sein de SNEP. Une cellule de veille COVID-19 présidée par le Directeur Général a été chargée de définir la stratégie globale de SNEP pour la lutte contre la pandémie, d'assurer l'élaboration et la mise à jour d'un plan de continuité d'activité (PCA) et de veiller à son application.

L'identification des activités critiques a été établie et un PCA spécifique a été préparé. Chaque entité a établi son propre PCA pour préserver la sécurité de son personnel ainsi que l'outil de production.

Des réunions hebdomadaires et une mobilisation inédite à travers trois groupements clés que sont la cellule de déclinaison, le comité d'hygiène et de santé et la cellule d'audit sanitaire ont assuré une fluidité des procédures et des protocoles sanitaires à travers l'ensemble du groupe et des unités de production. Des référents COVID-19 au sein de chaque entité se sont assurés de l'application de ses protocoles et de la sensibilisation du personnel.

La cellule d'audit sanitaire COVID-19 mise en place s'est chargée d'évaluer l'efficacité du système de lutte contre la pandémie par des audits réguliers sur la base des exigences des protocoles établis par le Ministère du Travail et le Ministère de l'Industrie pour la gestion du risque de contamination au COVID-19 dans les lieux de travail.

Des actions centrées pour préserver la santé et la sécurité de l'ensemble des collaborateurs

Dans le cadre du renforcement des actions préventives, SNEP a mis en place plusieurs dispositions et des barrières de protection pour préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs et lutter contre l'évolution épidémiologique du virus.

Outre le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble du personnel et des sous-traitants, l'achat d'équipements sanitaires et d'hygiène et un marquage des accès au sol pour assurer la distanciation sociale des collaborateurs, sous-traitants et fournisseurs, SNEP a mis la santé et la sécurité de ses collaborateurs au cœur de son dispositif anti COVID-19, par notamment l'augmentation de sa flotte de transport du personnel, la désinfection de l'ensemble du complexe, la dotation des masques et produits d'hygiène...

Dans la continuité de ses actions et mesures préventives, la réalisation de tests de dépistage a été mise en place gratuitement pour l'ensemble des collaborateurs. Dans ce contexte extrêmement difficile, beaucoup d'efforts ont été réalisés par les collaborateurs quant au respect de toutes les mesures préventives décidées par la cellule de crise avec la participation des délégués syndicaux.

Accompagnement du pays, dans la lutte contre la pandémie

Sollicitée par les ministères de tutelle pour maximiser sa production d'eau de Javel, SNEP a pu grâce aux efforts de ses collaborateurs, répondre au besoin du pays.

SNEP fait partie de l'indice MSI20



SNEP fait désormais partie des 20 entreprises retenues par la bourse de Casablanca, pour refléter la performance de la place Casablancaise et servir de Benchmark, grâce au nouvel indice lancé en décembre 2020, MSI20 « Morocco Stock Index20 ».

Cet indice compact a été créé afin de répondre aux besoins des intervenants du marché, notamment les investisseurs institutionnels, en reflétant la physionomie de la Bourse de Casablanca à travers le mix capitalisation flottante/volume et en représentant les principaux secteurs d'activité de la cote.



Label Halal

Dans le cadre de sa veille permanente des perspectives de développement potentielles et des exigences du marché qui sont en constante évolution, SNEP a obtenu en août 2020 le droit d'usage du label Halal pour la soude caustique qu'elle produit et commercialise. Ce label Halal vise à présenter les garanties nécessaires permettant aux entreprises de gagner la confiance des consommateurs de plus en plus soucieux de la traçabilité du caractère Halal des produits qu'ils consomment au quotidien.

Évolution des activités de SNEP en 2020

Dans un contexte marqué par la crise liée à la pandémie du COVID-19, le secteur de la pétrochimie et de l'électrolyse a maintenu une activité supérieure à la moyenne de l'industrie nationale, illustrant son rôle stratégique dans les chaînes d'approvisionnement des filières liées à l'hygiène et l'agro-alimentaire.

Activité vinylique

Au titre du premier semestre 2020, marqué par la période de confinement national, l'activité vinylique a été fort impactée par les arrêts des unités de transformation plastique, et ressort en baisse de -21,8% de volumes vendus en comparaison à la même période de l'année 2019.

À partir du troisième trimestre 2020, cette activité a connu un fort rebond, limitant le recul des volumes vendus à 5% au titre de l'année.

Activité électrolyse

Les produits d'électrolyse ont enregistré une hausse de 11,4% comparativement à l'année 2019. Ceci est essentiellement dû à la forte consommation nationale durant la crise sanitaire en eau de javel et en chlore.

Aperçu sur le marché

Produits vinyliques

Le marché marocain des produits vinyliques (PVC et Compound PVC) est un marché bénéficiant d'une croissance soutenue, attribuée aux grands projets d'assainissement, d'adduction d'eau potable, d'irrigation et de BTP.

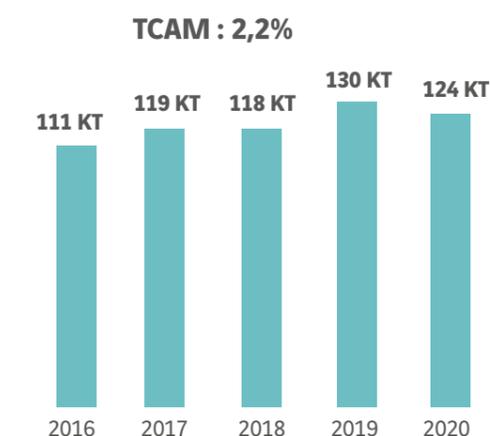
La consommation totale du marché marocain de PVC et du Compound PVC s'élève approximativement à 124 K tonnes en 2020, avec une croissance annuelle moyenne de 2,2% enregistrée sur les 5 dernières années.

Produits d'électrolyse

Les produits issus de l'électrolyse sont stratégiques pour plusieurs industries marocaines. Leur utilisation concerne essentiellement des secteurs non cycliques tels que le traitement des eaux, l'agroalimentaire.

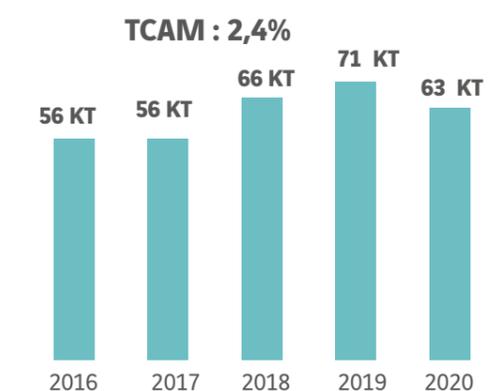
La consommation de la soude en 2020 a baissé en raison de la fermeture de plusieurs industries pendant la période de confinement, ainsi que de la baisse notable de l'activité minière.

Marché national du PVC & Compound PVC



Source : Office des changes et ventes de la production nationale

Marché national de la soude



Source : Office des changes et ventes de la production nationale

Analyse des principaux indicateurs opérationnels et financiers

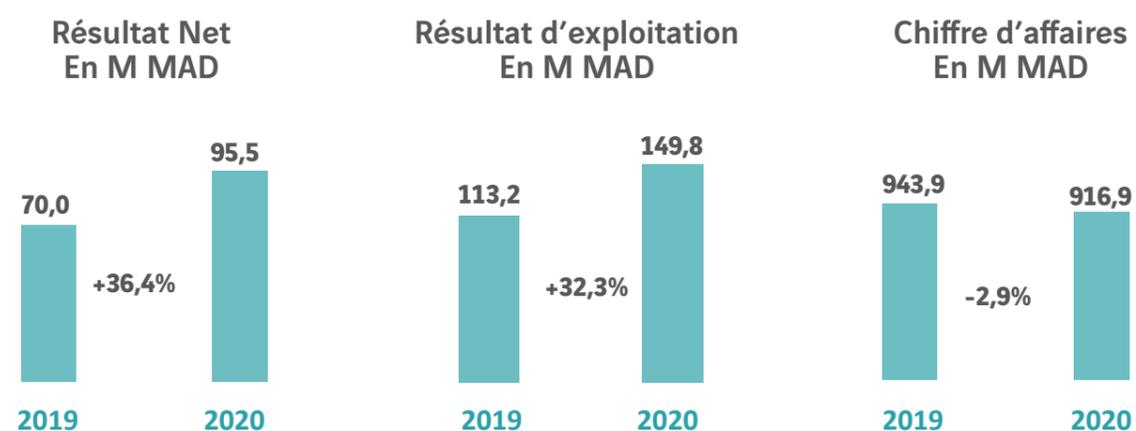
Comptes Sociaux

Grâce à sa maîtrise opérationnelle ainsi qu'au contexte favorable des prix des principaux intrants, SNEP a confirmé durant 2020, ses performances industrielles et financières.

Le résultat d'exploitation ressort à 149,8 M MAD en forte hausse de 32,3%. Le résultat net s'établit à 95,5 M MAD, en hausse de 36,4%.

Dans le contexte de crise sanitaire ayant marqué l'année 2020, SNEP a enregistré une baisse limitée de son chiffre d'affaires de -2,9%.

Après un premier semestre marqué par un recul des ventes des produits vinyliques, le second semestre a connu une reprise de cette activité, et un maintien de la tendance haussière des produits d'électrolyse.



Comptes Consolidés *

Le résultat net consolidé du groupe SNEP s'établit à 80 M MAD en 2020, contre 57 M MAD en 2019, soit une progression de 40,4%. Le bénéfice par action passe de 23,81 à 33,45 dirhams par action.

*Mise en équivalence

Dividende

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, la distribution d'un dividende de 12 dirhams par action.



Programme de développement

- ▷ SNEP a poursuivi l'exécution de son plan de développement par l'achèvement des étapes importantes de son programme d'investissement. Ceci permettra, courant le second semestre 2021, de démarrer les essais pour atteindre graduellement une capacité annuelle de production de 90 KT de PVC et 65 KT de Soude, ainsi que de finaliser le projet de rénovation de son unité de Compoundage PVC.
- ▷ Des études d'ingénierie, seront lancées en fin d'année, pour entamer la dernière étape du projet d'extension des capacités annuelles de 90 KT à 120 KT de PVC et de 65 KT à 100 KT de Soude.

Renforcement des moyens de développement

En vue de renforcer son intégration industrielle en aval, le conseil d'administration a ratifié l'augmentation de la participation stratégique de SNEP dans le capital de DIMATIT, par l'acquisition de 162 163 actions au prix unitaire de 370 MAD. À travers cette opération, SNEP se donne plus de moyens pour réaliser ses ambitions de développement.

Cette prise de participation n'aura aucun impact sur l'endettement de la société.

Perspectives

La reprise économique en ce début d'année 2021, conforte SNEP dans son activité et renforce son optimisme quant à l'atteinte de ses objectifs.

Rapport **ESG**

03

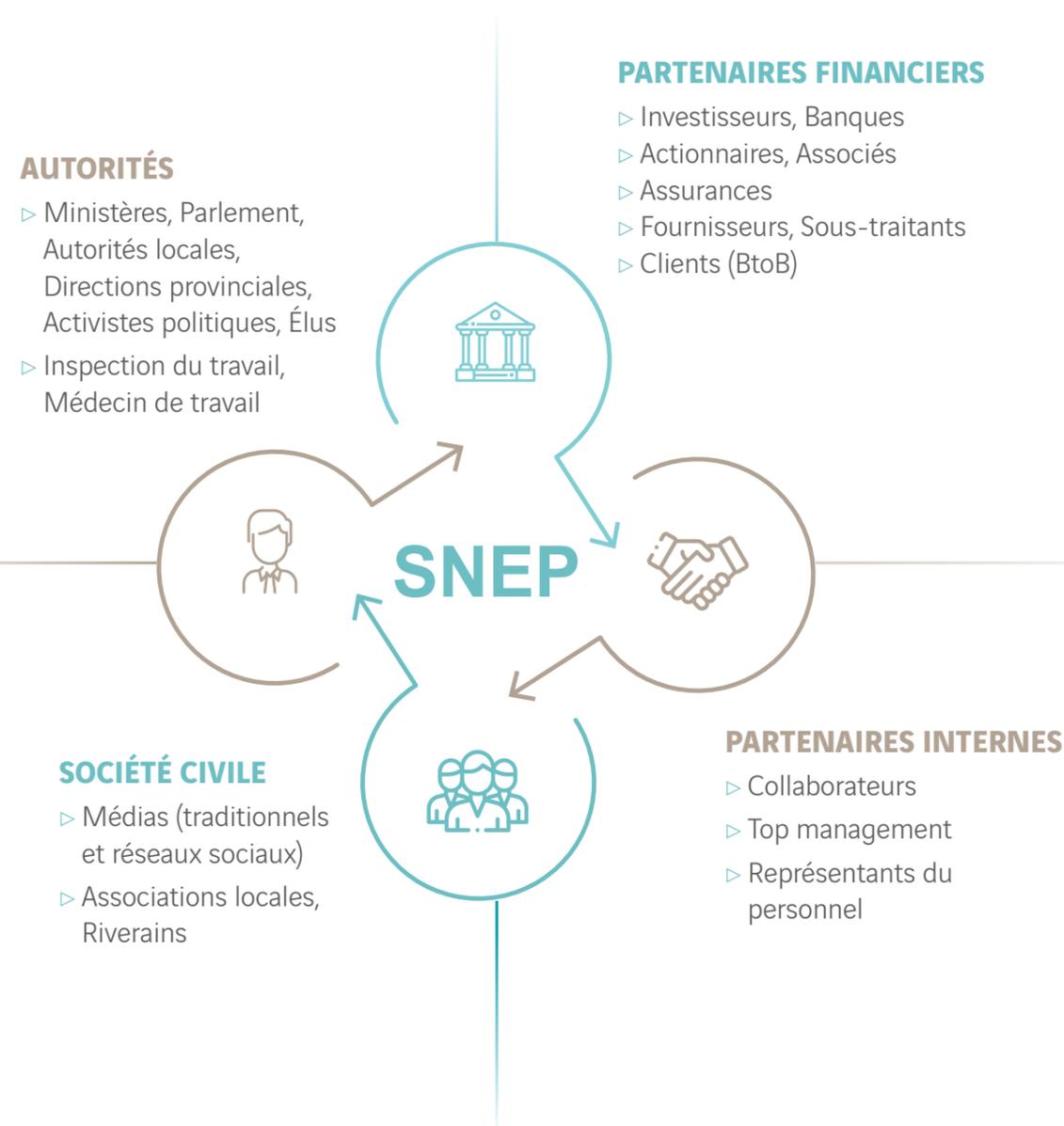
› Introduction & Méthodologie	26
› Notre démarche RSE	28
› Notre Engagement Environnemental	32
› Notre Engagement social	38
› Gouvernance	42

Introduction & méthodologie

Les éléments contenus dans le présent chapitre du Rapport Financier Annuel (RFA) de SNEP regroupent les informations et indicateurs extra-financiers, en concordance avec les exigences de la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières.

Nos parties prenantes

12 parties prenantes, réparties en 4 groupes, sont identifiées comme prioritaires par SNEP :



Nos enjeux RSE

L'écoute et le dialogue ouvert sont primordiaux pour développer des relations durables et constructives avec les parties prenantes, tant internes qu'externes. C'est à cet effet que SNEP a mis en place un ensemble de processus d'écoute et d'échanges structurés qu'elle a intégré aux différents niveaux de l'entreprise. Une démarche volontaire qui a pour objectif de comprendre leurs attentes, d'établir et de maintenir des relations de confiance et de coopération et, in fine, de réduire les risques sociétaux et participer ainsi à la création de valeur, sur le long terme, pour l'ensemble des parties prenantes.

Cette démarche en concertation avec ses parties prenantes a permis à SNEP d'identifier 19 enjeux significatifs dans les aspects économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux.

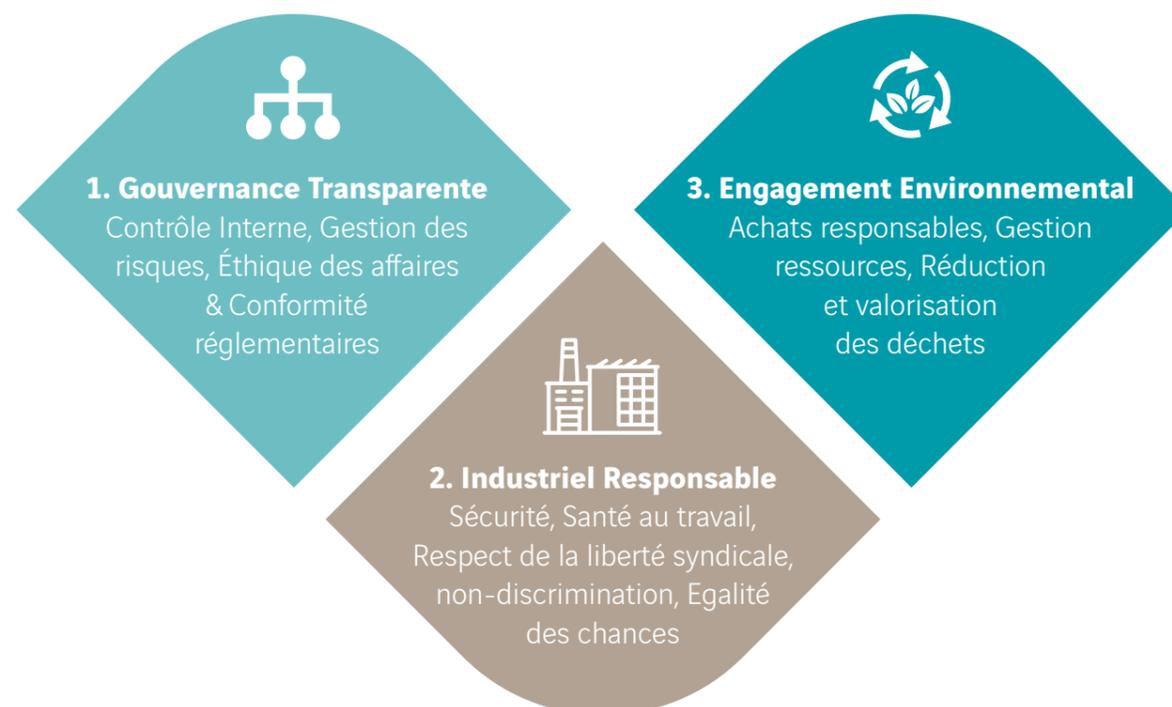
Parties prenantes (PP)	Enjeux	
Partenaires Financiers	Investisseurs, Banques / Fonds	Performance durable et perspectives d'avenir Conformités réglementaires Gouvernance responsable
	Actionnaires/ Associés	Performance durable et perspectives d'avenir Conformités réglementaires Gouvernance responsable
	Assurances	Performance durable et perspectives d'avenir Conformités réglementaires
	Fournisseurs / Sous-traitants	Éthique des affaires Achats responsables Gestion des ressources naturelles Réduction et valorisation des déchets
	Clients	Qualité et service après-vente Satisfaction des clients Sécurité des produits
Partenaires internes	Collaborateurs	Éthique des affaires Santé et sécurité au travail Diversité et égalité des chances Contrat et droit du travail
	Top management	Performance durable et perspectives d'avenir Conformités réglementaires Gouvernance responsable Éthique des affaires Satisfaction des clients Santé et sécurité au travail Empreinte environnementale des sites de production
	Syndicats (représentants du personnel)	Santé et sécurité au travail Liberté d'association et respect du droit syndical
Autorités	État : Ministères, Élus, directions provinciales, Parlement, Autorités locales, Activistes politiques...	Conformités réglementaires Éthique des affaires Gestion des ressources naturelles Réduction et valorisation déchets Sécurité des produits Empreinte environnementale des sites de production Participation à la promotion de l'emploi dans la région Contribution au développement local de la ville de Mohammedia
	Médecin de travail / Inspection du travail	Conformités réglementaires Santé et sécurité au travail
Société Civile	Presse médias	Attractivité de SNEP
	Associations locales / Riverains	Gestion des ressources naturelles Réduction et valorisation déchets Empreinte environnementale des sites de production Contribution au développement local de la ville de Mohammedia Gestion des risques (risques industriels, pollution, accidents et autres nuisances)

Notre démarche RSE

Dans un monde confronté à de multiples défis économiques, environnementaux et sociaux, SNEP a pour ambition de générer une croissance durable et responsable de ses activités, de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux de la planète et d'être à l'écoute de ses parties prenantes.

En septembre 2020, SNEP a marqué un nouveau pas dans l'approfondissement de sa réflexion sur sa responsabilité sociétale, entamée depuis 2015, par la formalisation d'une charte RSE propre à SNEP.

Notre vision d'industriel responsable est d'associer, bonne gouvernance, développement économique, progrès social et réduction de l'impact environnemental. C'est ainsi que nous avons développé une démarche RSE qui s'articule autour de trois axes.



1. Une gouvernance transparente : Garantir une gouvernance forte et exemplaire, en adoptant les meilleures pratiques de gouvernance en matière de transparence, de mise en place d'organes de contrôle, d'éthique dans la conduite des affaires, et d'évaluation et d'anticipation des risques vis-à-vis de ses parties prenantes.

2. Une conduite des affaires en industriel responsable : Pratiquer une gestion responsable des ressources humaines et favoriser l'égalité professionnelle hommes-femmes, à travers le développement de l'employabilité par la gestion des compétences et la formation, ainsi qu'un dialogue social constructif.

3. Un engagement franc pour l'environnement : SNEP ne ménage aucun effort pour étudier et analyser ses impacts environnementaux, afin de mettre en œuvre toutes les initiatives nécessaires à la préservation de l'environnement. Ainsi, l'optimisation de la consommation d'énergie, la préservation de l'eau, l'accroissement continu du poids des énergies renouvelables dans le mix énergétique et la promotion des pratiques responsables, sont jugés essentiels pour limiter l'impact de l'entreprise sur la biodiversité, l'équilibre des écosystèmes et le respect du vivant.

Une longue tradition d'engagements en faveur des enjeux sociaux et environnementaux

CHARTES ET ENGAGEMENTS



En 1998, SNEP souscrit à l'engagement au Responsible Care et en applique les six principes.



Depuis 2001, SNEP est certifiée ISO 9001. En 2008, elle étend sa certification à l'ISO 14001 et à l'OHSAS 18001.



En 2004, le Ministère de l'Eau et de l'Environnement et la GTZ (Coopération Allemande en Matière Environnementale) décernent à SNEP le 1^{er} prix de l'Environnement de Mohammedia.



En 2008, le Ministère de l'Industrie décerne le 1^{er} prix de la Sécurité, Catégorie «GRANDES ENTREPRISES» à SNEP.



En 2009, SNEP ratifie la Charte du Groupe YNNA pour l'Engagement Social et le Développement Durable.



En 2016, la Confédération Générale des Entreprises Marocaines octroie à SNEP, le Label RSE.

Responsible care®

SNEP est signataire de la charte Responsible Care®, qui est l'engagement commun de l'industrie chimique mondiale pour la gestion sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. Cette charte a pour objectif de promouvoir leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et leur contribution au développement durable. Le fonctionnement de Responsible Care® fait l'objet d'une charte mondiale, révisée en 2014. Elle s'appuie sur 6 principes :

1. **Développer** une culture d'entreprise qui soutient de manière proactive une gestion sûre des produits chimiques dans le cadre de l'initiative mondiale Responsible Care®.
2. **Protéger** les personnes et l'environnement par l'amélioration continue des performances en termes d'environnement, de santé, de sécurité ainsi que de sûreté des installations, procédés et technologies, et en favorisant une amélioration continue de la gestion et de la sécurité des produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
3. **Renforcer** les systèmes de gestion des produits chimiques en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation sur la sécurité des produits chimiques et des meilleures pratiques ayant un fondement scientifique, basées sur les risques et orientées sur le cycle de vie.
4. **Agir** auprès de nos partenaires commerciaux afin de promouvoir la gestion sûre des produits chimiques au sein de leurs propres activités.
5. **Impliquer** les parties prenantes, comprendre leurs préoccupations et répondre à leurs attentes relatives à l'amélioration de la sécurité de nos opérations et de nos produits, et à communiquer clairement sur notre performance et nos produits.
6. **Apporter** notre contribution au développement durable grâce à l'amélioration des performances, au développement des opportunités économiques, des technologies innovantes et d'autres solutions répondant aux défis sociétaux.

Sécurité des produits

Les consommateurs attendent des produits toujours plus sûrs, plus sains et respectueux de l'environnement, et il est de la responsabilité de l'entreprise de veiller à répondre à ces attentes. Soucieuse de la santé et de la sécurité de ses salariés, et de son impact sur l'environnement, et dans le but de se conformer aux réglementations de plus en plus strictes, SNEP veille continuellement à la sécurité de ses produits tout au long de leur cycle de vie. Une démarche responsable que SNEP a intégré comme une priorité essentielle dans sa politique de responsabilité sociale et environnementale.

REACH

SNEP a enregistré ses produits (SOUDE, PVC) selon la réglementation REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) qui est un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, adopté le 18 décembre 2006, qui modernise la législation européenne en matière de substances chimiques. Il met en place un système intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques dans l'Union européenne. Son objectif est d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en maintenant la compétitivité et en renforçant l'esprit d'innovation de l'industrie chimique européenne.

Création du comité RSE

SNEP s'appuie sur une politique RSE totalement intégrée à sa stratégie d'entreprise.

A cet effet, SNEP a créé un Comité RSE en 2020. Présidé par la direction générale et composé de représentants de tous les départements de l'entreprise, le Comité se réunit régulièrement pour débattre des thèmes essentiels et des mesures à prendre dans ce domaine. Il a ainsi pour missions principales :

- ▷ Élaborer et/ou mettre à jour les stratégies / politiques / chartes RSE (y compris les codes de déontologie et /ou de conduite);
- ▷ Veiller au partage des orientations de la stratégie / politique / charte avec toutes les parties prenantes;
- ▷ Élaborer le tableau de bord (plan d'action associé, indicateurs KPI, objectifs, ...);
- ▷ Surveiller et assurer un encadrement relatif au rendement/progrès de la démarche RSE;
- ▷ Suivre l'efficacité de l'identification et de la gestion des enjeux liés à la RSE ;
- ▷ Communiquer sur la démarche auprès de toutes les parties prenantes ;
- ▷ Examiner les répercussions de la RSE sur les décisions d'affaires importantes et faire des recommandations.

Label CGEM RSE



En février 2016, la CGEM a octroyé à SNEP le Label CGEM pour la Responsabilité Sociale et Environnementale de l'Entreprise. À travers l'approche RSE, SNEP vise la consolidation de ses acquis, le renforcement de ses bonnes pratiques en la matière, et son positionnement en tant qu'entreprise citoyenne dans un cadre de développement durable. En 2020, SNEP a lancé son audit de renouvellement du label qui s'est basé essentiellement sur l'évaluation du niveau de conformité de SNEP par rapport à 9 axes d'engagement de la CGEM. 36 objectifs du référentiel de la CGEM ont été passés en revue.

Notre engagement environnemental

En tant qu'industriel responsable, la réduction de l'empreinte environnementale de nos activités fait partie des engagements prioritaires de SNEP. Afin d'y parvenir, SNEP fait évoluer ses pratiques industrielles avec pour objectifs de réduire ses émissions et optimiser ses consommations d'énergie, d'eau et de matières premières.

Tout en effectuant un suivi rigoureux de ses rejets dans l'eau, émissions dans l'air et production de déchets, SNEP met en place des actions concrètes afin de maîtriser les risques liés à l'environnement.

Afin de prévenir, identifier et atténuer la survenance de ces risques, des politiques et des procédures de diligence raisonnables sont mises en œuvre. Cette démarche est d'ailleurs partagée avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

Adoption d'une politique achats responsables

Qualité, transparence et durabilité sont les trois valeurs qui s'inscrivent dans la politique d'achats de SNEP et qui sont les fondements des relations avec ses fournisseurs. La politique d'achat de la SNEP s'appuie sur des règles, standards d'éthiques très forts qui définissent le comportement que l'ensemble du personnel de SNEP doit respecter.

Qualité

La recherche permanente d'une meilleure qualité des produits et services achetés par SNEP fait partie intégrante de la mission, et cela afin de contribuer à la performance globale et d'assurer la rentabilité de la société tout en gagnant en productivité et en efficacité.

Durabilité

La prise en compte des principes de durabilité fait partie intégrante dans la gestion des achats de SNEP. La politique achats doit s'inscrire pleinement dans cette démarche pour atteindre les objectifs préalablement définis à travers la mise en place des règles de fonctionnement dans la gestion des relations avec les fournisseurs. Ces règles préalables concernent le respect des réglementations en vigueur, de la sécurité des hommes et des biens, tout en prenant en considération les impacts environnementaux. En effet, la priorité des achats de proximité est la limitation de l'empreinte carbone. Le respect des règles de développement durable fait partie des critères de sélection des fournisseurs.

Éthique

En complément des codes d'éthique et de déontologie auxquels l'ensemble des collaborateurs adhèrent, la politique d'achats de SNEP repose sur 4 règles fondamentales :

- 1. Protection de l'image de SNEP :** un niveau d'intégrité irréprochable dans toutes les relations d'affaires avec les partenaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise doit être garanti par tout acheteur SNEP.
- 2. Ne pas fausser directement ou indirectement la concurrence :** respecter la confidentialité des informations ou des biens immatériels de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale des fournisseurs.
- 3. Ne pas accepter les avantages personnels directs ou indirects :** toute personne impliquée dans la fonction achat s'abstient d'accepter de la part des fournisseurs toutes propositions ou sollicitations qui puissent provoquer des suspicions de collusion.
- 4. La confidentialité des informations :** les acheteurs sont soumis au secret professionnel et à la discrétion professionnelle vis-à-vis des tiers et notamment des fournisseurs pour toutes les informations dont ils disposent.

Mesures de réduction des impacts environnementaux et préservation des ressources naturelles

SNEP a mis en place une série de mesures visant à réduire l'impact environnemental de ses activités et préserver les ressources :

Electrolyse	<ul style="list-style-type: none"> ▷ Réduction de la consommation électrique ▷ Réduction des rejets liquides par recyclage des eaux du traitement primaire ▷ Augmentation de la production d'H₂ : combustible propre utilisé au niveau de l'unité MVC
MVC	<ul style="list-style-type: none"> ▷ Réduction de la consommation énergétique ▷ Réduction des consommations spécifiques du C₂H₄, du chlore et de la vapeur ▷ Réduction significative des rejets liquides organochlorés : les nouvelles sections OXY et CER avec les nouvelles technologies génèrent moins de rejets par rapport à la capacité de production ▷ Réductions significatives des rejets gaz ▷ Élimination des déchets dangereux suite au changement de la technologie de la section oxychloration (remplacement du catalyseur à lit fixe par le catalyseur à lit fluidisé) ▷ L'adoption d'une nouvelle technologie de combustion qui favorise la consommation de l'Hydrogène par rapport au propane
PVC	<ul style="list-style-type: none"> ▷ Réduction de la consommation électrique ▷ Réduction des rejets liquides de l'unité par recyclage (eau de la centrifugeuse)
Utilités	<ul style="list-style-type: none"> ▷ Amélioration de la consommation spécifique du fuel ▷ Augmentation du pourcentage de retour condensats ▷ Amélioration de la consommation de la soude et de l'HCl lors de la production d'eau déminéralisée
Compounds	<ul style="list-style-type: none"> ▷ Réduction des déchets et des émissions de poussières

Amélioration de l'efficacité énergétique

Dans l'objectif de l'amélioration continue de l'efficacité énergétique, des travaux de diagnostic ont été réalisés pour juger des performances énergétiques des différentes unités de l'usine. Les principales sources de pertes ont été identifiées et des mesures d'amélioration ont été mises en place.

Diagnostic énergétique de la chaufferie

Les actions relatives à l'efficacité énergétique ont été intégrées dans un plan d'action global de réhabilitation de la chaufferie.

Les gains énergétiques escomptés à la suite de la réalisation de ces actions sont estimés à environ 2 M MAD par an.

Diagnostic énergétique de l'unité électrolyse

L'évaluation de la performance énergétique des stations de concentration de la soude a permis d'identifier des besoins d'investissements mineurs associés à des gains de vapeur estimés à plus de 0,5 M MAD par année.

Recours aux énergies renouvelables

En plus de l'engagement sur le recours aux énergies issues de l'éolien avec un objectif fixé à 80 % de la consommation globale, SNEP a décidé de lancer une étude de faisabilité pour mettre en place une centrale photovoltaïque au sol (superficie 14000 m²) en autoconsommation d'une puissance prévisionnelle approximative de 1 MW.

Bilan carbone

SNEP a décidé de faire appel à des experts en changement climatique et en mesures d'atténuation et d'adaptation, afin d'établir un bilan carbone.

Il s'agit d'évaluer les émissions en gaz à effet de serre associées aux activités de SNEP dans son mode d'organisation actuel, directement ou indirectement. Il s'agit aussi d'évaluer les émissions dues à l'utilisation des produits ou services que SNEP vend ou distribue et les émissions de fin de vie de ces mêmes produits ou services.

Les objectifs du diagnostic Bilan Carbone sont:

- ▷ D'aboutir à une évaluation globale des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par toutes les activités de SNEP, pour évaluer son impact en matière d'effet de serre;
- ▷ De hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources ;
- ▷ D'apprécier la dépendance des activités de SNEP à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions, et d'en déduire sa fragilité dans un contexte de réduction des réserves d'hydrocarbures ;
- ▷ De proposer des pistes d'orientations stratégiques conçues pour nourrir un plan d'action à court et moyen terme, pour réduire ces émissions, mais aussi diminuer la vulnérabilité économique de SNEP.

La mise en œuvre d'un bilan carbone SNEP est donc conçue pour maintenir son engagement dans sa démarche proactive de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques.

Réduction de la consommation d'eau

En réponse à l'enjeu majeur de la préservation de la ressource en eau, SNEP a lancé en novembre 2019, un projet structurant baptisé « ÉCO EAU ». Ce projet a pour finalité la réduction et l'optimisation de la consommation d'eau du complexe.

Gestion des déchets

Comme tout autre site industriel, SNEP génère des déchets, qui imposent son engagement dans une démarche réfléchie de gestion, afin de réduire leur impact négatif sur l'environnement. En plus des mesures préventives et de maîtrise de la pollution ainsi que des systèmes de traitement, de valorisation et de recyclage des rejets mis en place (incinérateur, stripping, livraison en vrac ...), SNEP a lancé un projet phare relatif à la mise en place des principes du lean manufacturing. Cette approche a pour but en analysant de manière détaillée les différentes étapes qui constituent le processus de production à chasser tous les gaspillages

Considération du cycle de vie

Dans le cadre de l'identification et de la prise en compte des impacts environnementaux liés à ses activités récentes et futures, SNEP a mis en place une procédure pour identifier et évaluer les aspects environnementaux et les impacts associés à ses activités, produits et services dans une perspective cycle de vie.

Cette procédure définit l'ensemble des modalités à suivre pour :

- ▷ L'identification des aspects et impacts environnementaux ;
- ▷ L'évaluation de la criticité des impacts environnementaux identifiés ;
- ▷ La détermination des aspects environnementaux significatifs ;
- ▷ La définition d'un plan d'action de maîtrise des aspects environnementaux significatifs en cohérence avec la politique et les objectifs globaux.

Chaque aspect environnemental est évalué sur 3 critères : fréquence, sensibilité et gravité, en prenant en compte la sensibilité du milieu, et en couvrant les aspects de rareté et/ou renouvelabilité de la ressource et de recyclabilité des déchets.

Plan de surveillance des rejets liquides et gazeux

Dans le cadre de son engagement à se conformer à la réglementation, et à améliorer son système de prévention de la pollution, SNEP a mis en place un plan de surveillance environnemental des rejets liquides et gazeux qui fixe les paramètres à suivre, la fréquence, les points de prélèvements ainsi que les valeurs limites à respecter et qui sont fixées par la réglementation.

En plus des analyses effectuées au sein de son laboratoire interne, SNEP a collaboré avec un laboratoire externe agréé par l'État afin d'effectuer des campagnes d'analyse, de l'environnement de travail des collaborateurs, ainsi que des émissions de l'air à sources fixes (cheminées). Des attestations de conformité ont été délivrées dûment signées et validées par l'institut national d'hygiène (INH).

Créations de Comités de Suivi

Comité Environnement

Depuis sa création, SNEP accorde une attention particulière aux problèmes liés à la préservation de l'environnement. Effort poursuivi sans relâche comme en témoigne la création d'un Comité Environnement qui regroupe les différents départements opérationnels et qui ont pour missions principales de :

- ▷ S'assurer que les rejets liquides, gazeux et solides de SNEP sont toujours dans les niveaux tolérés par les réglementations en vigueur ;
- ▷ Prendre en charge les problèmes techniques qui génèrent tous les dépassements environnementaux ;
- ▷ Responsabiliser les équipes de chacun des membres du Comité sur ces aspects ;
- ▷ Donner aux collaborateurs internes, partenaires externes et actionnaires, la garantie que l'effectif SNEP, est composé de personnes écologiquement responsables, citoyennes et compétentes.

Audit réglementaire

SNEP a mis en place un dispositif de veille réglementaire et a lancé un audit pour déterminer le niveau de conformité de ses processus vis-à-vis de la réglementation nationale et internationale.

Indicateurs environnementaux

Indicateur	2018	2019	2020
Taux de conformité aux exigences légales et réglementaires environnementales	81,1%	84%	83%
Nombre de plaintes des parties intéressées liées à l'environnement	0	0	0
Taux d'utilisation de l'énergie éolienne	86,5%	83,4%	79,6%
Taux d'utilisation de l'hydrogène	78,4%	81,1%	74,5%

Prix et Certifications

- ▷ En 2004, Premier Prix de l'environnement Catégorie « Grandes Entreprises », octroyé par la GIZ et la CCIM de Mohammedia
- ▷ Renouvellement de la triple certification AFAQ : SNEP a réussi avec succès l'audit de renouvellement de sa triple certification, de son système de management selon les normes : Qualité :ISO 9001: 2015; Environnement :ISO 14001: 2015 et Sécurité: OHSAS 18001: 2007.

Notre engagement social

SNEP veille à favoriser le développement individuel et collectif de ses salariés et l'amélioration régulière de leurs conditions de travail, tout en veillant à maintenir la cohésion interne, à instaurer des rapports simples, basés sur la confiance, le respect, le travail d'équipe et la transmission du savoir.

Par ses politiques de recrutement, de formation et de gestion des carrières, SNEP se donne les moyens de créer un environnement propice au développement individuel.

A ce propos, SNEP favorise l'écoute de ses collaborateurs et aspire à développer continuellement le dialogue social au sein de ses équipes.

Ainsi et dans le cadre de sa politique sociale, SNEP veille à l'application de la législation du travail en vigueur :

- ▷ Elle garantit la liberté d'association et la liberté syndicale;
- ▷ Elle s'interdit formellement le recours au travail des enfants de moins de 15 ans;
- ▷ Elle s'engage en faveur de la non-discrimination entre les genres, et également en faveur de la non-discrimination des personnes en situation de handicap pour tout emploi pouvant être occupé par une personne à besoins spécifiques;
- ▷ Elle s'engage également en faveur de la non-discrimination liée à la culture, la religion, la race, la couleur;
- ▷ Les comités d'hygiène et d'entreprise sont mis en place et le dialogue social jouit d'un intérêt particulier. La signature d'un protocole annuel crée un climat serein au sein de l'entreprise favorisant ainsi l'adhésion de tous les collaborateurs aux projets engagés;
- ▷ SNEP offre des avantages et des conditions favorables à l'ensemble du personnel salarié.

Le bien-être social, une responsabilité assumée

Les collaborateurs étant les premiers acteurs d'une performance responsable, SNEP est résolument engagée à leur offrir un cadre de travail sûr et favorable pour leurs ambitions de développement professionnel et personnel. Offrir une qualité de vie au travail optimale aux collaborateurs représente sans conteste un enjeu de taille pour l'entreprise, car elle est un levier de performance nécessaire à sa croissance. Ainsi, une vigilance particulière est accordée au respect des droits sociaux fondamentaux et au traitement équitable de chacun.

Recrutement

Afin de répondre à ses besoins en capital humain, SNEP adopte une procédure de recrutement responsable qui se décline à travers :

- ▷ L'expression des besoins avec description du profil du candidat à embaucher;
- ▷ La définition de la catégorie socioprofessionnelle du profil recherché;
- ▷ La définition du budget et la fourchette de rémunération;
- ▷ La prospection : à travers la base de données des CV disponibles, avec la possibilité d'une mutation interne, à travers les organismes et établissements d'emploi;
- ▷ La sélection : test technique, entretien, décision d'embauche;
- ▷ L'engagement à respecter le principe de non-discrimination lors de la sélection et de la décision d'embauche;
- ▷ Prise en compte de la cartographie des risques liée aux postes à pourvoir.

Rémunération

SNEP garantit les principes d'égalité des chances et de traitement équitable, à travers notamment :

- ▷ La présence d'une grille salariale qui prend en compte la catégorie socio-professionnelle, l'ancienneté, l'expérience;

L'égalité entre les femmes et les hommes

Une vigilance particulière est accordée au respect des droits sociaux fondamentaux et au traitement équitable de chacun. Il s'agit notamment de favoriser l'égalité professionnelle hommes-femmes ou encore le développement de l'employabilité par la gestion des compétences et la formation.

Gestion des carrières et de la formation

La formation et la gestion des compétences constituent des enjeux majeurs pour l'avenir de la société.

En répondant aux besoins de l'entreprise en matière de compétences, SNEP permet au personnel de s'adapter à l'évolution de son métier, de renforcer son expertise et d'intégrer la composante sécurité et environnement dans sa formation.

Chaque année, un plan de formation est établi en concertation avec les différents services de la société et intègre toutes les catégories socioprofessionnelles. Il couvre les différents domaines d'activités de la SNEP, à savoir : Sécurité, Qualité, Production, Maintenance, Bureautique, Finances, etc. Ce plan de formation permet ainsi l'acquisition des compétences essentielles pour accompagner l'évolution du secteur et le développement des compétences des collaborateurs à tous les niveaux.

Indicateurs sociaux

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR NATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

	2018	2019	2020
CDI	359	377	393
Intérim	182	189	163
Effectif Total	541	566	556

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR PÔLE ET PAR CATÉGORIE 2020

Pôles	Directeurs Directeurs Adjoint Chefs Département	Cadres	Contremaîtres et Chefs de bureaux	Agent de Maîtrise	Techniciens Techniciens spécialisés & Employés	Total par pôle
Pôles Pilotage	4	5	2	3	1	15
Pôles Commercial	1	1	3	0	5	10
Pôles Support	4	5	12	14	38	73
Pôles Industriel	5	17	11	54	208	295
Total par Catégorie Socio-professionnelle	14	28	28	71	252	393

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR PÔLE ET PAR CATÉGORIE 2019

Pôles	Directeurs Directeurs Adjoint Chefs Département	Cadres	Contremaîtres et Chefs de bureaux	Agent de Maîtrise	Techniciens Techniciens spécialisés & Employés	Total par pôle
Pôles Pilotage	4	4	2	2	1	13
Pôles Commercial	1	1	3	0	4	9
Pôles Support	3	6	9	13	34	65
Pôles Industriel	5	13	16	49	207	290
Total par Catégorie Socio-professionnelle	13	24	30	64	246	377

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR PÔLE ET PAR CATÉGORIE 2018

Pôles	Directeurs Directeurs Adjoint Chefs Département	Cadres	Contremaîtres et Chefs de bureaux	Agent de Maîtrise	Techniciens Techniciens spécialisés & Employés	Total par pôle
Pôles Pilotage	5	2	2	2	0	11
Pôles Commercial	1	0	2	1	3	7
Pôles Support	3	2	9	10	34	58
Pôles Industriel	4	12	16	47	204	283
Total par catégorie socio-professionnelle	13	16	29	60	241	359

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR ANCIENNETÉ

	2018	2019	2020
Ancienneté Moyenne	11 ans	10 ans	9 ans

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	2018	2019	2020
Nombre de Recrutements	47	56	42
Nombre de Démissions	20	10	7
Nombre de Licenciements	0	0	0

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR GENRE

	2018	2019	2020
Femmes	32	34	39
Hommes	327	343	354
Effectif Total	359	377	393

	2018		2019		2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Directeurs/Directeurs Adjoints/Chef Département	10	3	10	3	11	3
Cadres	13	3	19	5	19	9
Contremaîtres Principaux et Contre Maîtres	22	7	21	9	19	9
Agent de Maîtrise	50	10	54	10	62	9
Technicien Spécialisé/Technicien/Employé	232	9	239	7	243	9
Effectif Total	327	32	343	34	354	39

BUDGET DE FORMATION DÉPENSE

	2018	2019	2020
En K MAD	345	235	-*

*Conjoncture sanitaire COVID-19

SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

	2018	2019	2020
Nombre d'Accidents de Travail	6	7	7
Nombre d'Accidents avec Arrêt	10	9	7

DIALOGUE SOCIAL

	2018	2019	2020
Nombre de Jours de Grève	0	0	0
Nombre de Représentants du Personnel			
Titulaire	7	7	7
Suppléants	7	7	7
Nombre de Litiges Sociaux	0	0	0

Gouvernance

Au fil des années, SNEP a veillé à mettre en place un modèle de gouvernance adapté à la prise en compte des enjeux ESG. À cet effet, SNEP dispose, aux côtés d'investisseurs financiers, d'un actionariat solide, stable, et confiant dans l'avenir de l'entreprise. Le Groupe Ynna Holding représente une force qui lui confère les ressources nécessaires pour faire évoluer son business model et assurer à l'entreprise une croissance pérenne.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SNEP établit la vision stratégique à long terme de la société. Il est le garant des valeurs et des règles éthiques ainsi que de l'amélioration continue des pratiques et des résultats. Il rassemble des compétences et des profils complémentaires dont la mission est de veiller à la conception et la bonne exécution des projets à long terme de l'entreprise.

SNEP est administrée par un Conseil d'Administration composé de sept membres. Les administrateurs sont nommés pour une période de six ans. La composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont déterminés par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président.

		Date de nomination	Fin de mandat	Autres mandats
Mme MAMA TAJMOUATI	Président	30/06/2017	AGO Exercice 2022	CA Holding YNNA
Holding YNNA représentée par Mme MAMA TAJMOUATI	Administrateur	30/06/2017	AGO Exercice 2022	CA Holding YNNA
M. OMAR CHAABI	Administrateur	30/06/2017	AGO Exercice 2022	CA Holding YNNA
M. MOHAMED REGBA	Administrateur	30/06/2017	AGO Exercice 2022	CA HOUDA PLAST
M. RACHID MOHAMMADI	Administrateur Directeur Général de SNEP	30/06/2017	AGO Exercice 2022	NÉANT
M. ABDELKADER MASNAOUI	Administrateur indépendant du Comité d'Audit	10/11/2017	AGO Exercice 2022	NÉANT
M. MOHAMED IRAQI	Administrateur indépendant Membre du Comité d'Audit	30/06/2017	AGO Exercice 2022	CA HOUDA PLAST
M. RACHID BELKAHIA	Administrateur indépendant Membre du Comité d'Audit	10/11/2017	AGO Exercice 2022	FACTORING & CA KBA

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose de trois membres disposant de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité.

		Date de nomination	Nombre de mandats hors SNEP
M. ABDELKADER MASNAOUI	Administrateur indépendant Président du comité d'audit	10/11/2017	0
M. RACHID BELKAHIA	Administrateur indépendant	10/11/2017	1
M. MOHAMED IRAQI	Administrateur indépendant	12/07/2018	1

Administrateurs indépendants

Leur présence vise à offrir à l'ensemble des actionnaires l'assurance d'une indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action, au service de l'intérêt social, au sein du Conseil d'Administration. Actifs et impliqués, leur liberté de jugement et de parole contribue à la qualité des débats et délibérations. Leur expérience professionnelle ou personnelle offre un éclairage extérieur et utile à l'entreprise.

Rémunération globale attribuée aux membres du Conseil d'Administration

L'enveloppe annuelle globale allouée à la rémunération nette des administrateurs s'élève à 700 000 MAD. Les jetons de présence versés à chaque administrateur représentent une valeur de 50 000 MAD avec une rémunération supplémentaire de 200 000 MAD réservée au Président du Comité d'Audit et de 100 000 DH versée à chaque membre du Comité d'Audit.

Taux de présence des administrateurs aux réunions

SNEP affiche un taux de présence de 100% de ses administrateurs aux différentes réunions. Une assiduité qui traduit l'investissement des membres du Conseil dans leur mission et exerce un effet positif sur la performance de l'entreprise tout en renforçant les engagements d'exemplarité des mesures de gouvernance prises au sein de l'entreprise.

Mandats des Administrateurs

LISTE DES ADMINISTRATEURS	MANDAT CA DE SNEP	FONCTION	DUREE	AUTRES MANDATS
Mme Mama TAJMOUATI	Administrateur	Présidente du CA	AGO exercice 2022	CA Holding YNNA & filiales
Holding YNNA représentée par Mme Mama TAJMOUATI	Administrateur	Membre du CA	AGO exercice 2022	CA filiales Holding YNNA
M. Omar CHAABI	Administrateur	Membre du CA	AGO exercice 2022	CA Holding YNNA & filiales
M. Mohammed REGBA	Administrateur	Membre du CA	AGO exercice 2022	CA HOUDA PLAST
M. Rachid MOHAMMADI	Administrateur	Membre du CA	AGO exercice 2022	Néant
M. Abdelkader MASNAOUI	Administrateur	Président du Comité d'Audit	AGO exercice 2022	Néant
M. Mohamed IRAQI	Administrateur	Membre du Comité d'Audit	AGO exercice 2022	CA HOUDA PLAST
M. Rachid BELKAHIA	Administrateur	Membre du Comité d'Audit	AGO exercice 2022	CA MAROC FACTORING & CA KBA

Comité de Direction

Le Comité de Direction a pour mission d'accompagner le Directeur General dans sa gouvernance globale en donnant son avis sur les grandes orientations stratégiques de la société, en particulier sur le référentiel stratégique, les accords stratégiques, les alliances et partenariats ainsi que les projets de croissance externe et interne.

Le Comité de Direction est une instance de gouvernance placée sous l'autorité du Directeur Général auquel elle rend compte de ses travaux et de ses recommandations.

Comités Spécialisés

Le Conseil d'administration de SNEP s'appuie sur les travaux de cinq comités spécialisés dont la mission est d'examiner des sujets spécifiques afin d'aider le Conseil d'Administration dans le processus de prise de décision :

- ▷ Comité d'Audit
- ▷ Comité de Direction
- ▷ Comité RSE
- ▷ Comité d'Entreprise
- ▷ Comité d'Investissements

Éthique, déontologie et prévention de la corruption

SNEP sensibilise l'ensemble de ses salariés aux principes de la responsabilité sociétale de l'entreprise et s'investit pour consolider une culture positive de l'intégrité. Cet engagement est matérialisé dans un Code de conduite des affaires et est soutenu par un cadre complet de politiques et de procédures élaborées par les instances de gouvernance de SNEP, notamment dans les domaines des droits de l'Homme et de la lutte contre la corruption.

Système de lancement d'alerte

Afin de renforcer la mise en œuvre de son code de conduite, SNEP a mis en place un dispositif d'alerte professionnelle offrant la faculté à toute personne, salarié ou collaborateur externe (sous-traitant, fournisseur, client, etc.) de signaler des dysfonctionnements dont il a connaissance qui seraient contraires aux principes déontologiques et éthiques tels qu'établis par les codes internes de l'entreprise.

Le Comité d'Alerte, composé des membres du Comité de Direction, est chargé de recueillir et traiter les signalements reçus via le dispositif d'alerte professionnelle mis en place au sein de SNEP.

Mesures prises en réponse à des incidents de corruption

Les employés et les autres parties prenantes pourront signaler toute violation des politiques et procédures de l'entreprise, que ce soit dans le domaine des affaires, de l'anti-corrupcion, de l'environnement ou des droits de l'Homme. Ce signalement se réalisera à travers un service de dénonciation confidentiel qui se sera hébergé sur le site web www.snep.ma. Des lignes téléphoniques confidentielles de dénonciation seront également activées.

Relation avec les actionnaires : informations communiquées aux actionnaires

Conformément aux exigences réglementaires, SNEP informe régulièrement ses actionnaires par le biais de son site internet où sont répertoriés l'ensemble des publications légales exigées pour toute société cotée en bourse.

Au titre de l'année 2020, SNEP a publié ses informations selon le calendrier suivant :

Publications financières	Date de publication
Résultats annuels 2020	29-03-2021
Indicateurs trimestriels T4 2020	26-02-2021
Indicateurs trimestriels T3 2020	27-11-2020
Comptes semestriels 2020	30-09-2020
Rapport financier semestriels 2020	30-09-2020
Communiqué financier S1 2020	23-09-2020
Indicateurs trimestriels T2 2020	28-08-2020
Indicateurs trimestriels T1 2020	22-05-2020

Déclaration des honoraires des contrôleurs des comptes

	Deloitte Audit								Coopers Audit Maroc SA							
	Montant/année				% par année				Montant/année				% par année			
	2020	2019	2018	2017	2020	2019	2018	2017	2020	2019	2018	2017	2020	2019	2018	2017
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	210 000	180 000	180 000	180 000	210 000	100%	100%	95%	210 000	180 000	180 000	180 000	210 000	100%	100%	95%
Autres diligences et prestations liées à la mission des CAC					0%	0%	0%	0%					0%	0%	0%	0%
Autres prestations rendues				10 000	0%	0%	0%	5%				10 000	0%	0%	0%	5%
Total	210 000	180 000	180 000	190 000	100%	100%	100%	100%	210 000	180 000	180 000	190 000	100%	100%	100%	100%

Comptes & **Rapports**

04

› Rapport de gestion	50
› Comptes sociaux	54
› Comptes consolidés	78
› Résumé des notes aux comptes consolidés	82
› Rapport des CAC	92

Rapport de gestion

Faits marquants de l'année

L'année 2020 a été particulièrement marquée par les faits suivants :

- ▷ Économie du pays impactée par la pandémie COVID-19;
- ▷ Maintien de l'activité industrielle de la Société malgré la situation sanitaire;
- ▷ Reconduction des mesures antidumping à l'encontre du PVC originaire des États-Unis d'Amérique pour une durée de 5 ans;
- ▷ Amélioration des performances économiques de la Société;
- ▷ Baisse du cours de l'éthylène;
- ▷ Stabilité des prix de vente;
- ▷ Poursuite de l'exécution du plan d'investissement;
- ▷ Levée de financement d'un montant de 100 MMAD auprès de la SGMB dans le cadre de DAMANE RELANCE.

Activité

Dans ce contexte, SNEP clôture l'année 2020 avec les agrégats financiers suivants :

En milliers de MAD	2020	2019	VAR 20/19
CA	916 916	943 939	-2,86%
Valeur ajoutée	242 205	209 573	15,57%
EBE	170 909	140 135	21,95%
Résultat d'exploitation	149 832	113 167	32,39%
Résultat financier	-6 239	-8 706	
Résultat non courant	-1456	732	
IS	46 627	35 148	32,65%
Résultat net	95 510	70 044	36,35 %
% CA	10,41%	7,43%	

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2020 s'établit à 916,9 MMAD en baisse de (-2,86 %) par rapport à l'exercice précédent :

Les ventes de PVC et Compounds représentent 60,6% du chiffre d'affaires global et s'élèvent à 555,6 MMAD en 2020 contre 593,1 MMAD en 2019, soit une baisse de (- 6,2%). Cette évolution s'explique par la baisse des volumes vendus des produits vinyliques consécutive à l'arrêt quasi général des plasturgistes durant la période du confinement. Les prix de vente sont restés au même niveau qu'en 2019.

Les ventes des produits issus d'électrolyse (soude, chlore, hypochlorite, acide

chlorhydrique) représentent 38,3% du chiffre d'affaires et s'élèvent à 351,5 MMAD contre 347,8 MMAD une année auparavant, enregistrant ainsi une légère hausse de 1,1%.

Les volumes vendus de l'eau de javel et du chlore ont progressé respectivement de 28,2 % et de 24,8% , avec une stabilité des prix par rapport à 2019 (Forte demande à cause de la pandémie) .

Par ailleurs les enlèvements de la soude liquide ont régressé de (- 4,2 %) suite au ralentissement de l'activité industrielle qu'a connu notre pays en 2020. Les prix de vente de la soude liquide ont baissé de (-9,2 %) impactés par l'évolution des prix de ce produit à l'international.

Valeur ajoutée

Au cours de l'exercice 2020, la valeur ajoutée a enregistré une croissance de 15,57% évoluant de 210 MMAD à 242 MMAD. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- ▷ Baisse des achats consommés de (-13,45%): Durant la période de crise sanitaire, la société a amélioré ses prix d'achat des matières premières en diversifiant le panel de ses fournisseurs et en élargissant ses consultations. Ceci lui a permis de réduire les coûts de ses intrants et notamment l'éthylène ;
- ▷ Amélioration des marges réalisées sur les ventes des produits vinyliques au cours du deuxième semestre confortée par une conjoncture internationale favorable couplée à une bonne veille commerciale ;

- ▷ Augmentation des volumes vendus d'hypochlorite et de chlore.

Excédent brut d'exploitation

Durant cette période, les impôts et taxes ainsi que les charges du personnel ont enregistré respectivement des évolutions de -10% et +5%.

Compte tenu de la bonne évolution de la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation s'est amélioré, passant de 140 MMAD à 171 MMAD, en croissance de 22 %.

Le rapport EBE /Production est passé de 15,3 % en 2019 à 20,1 % en 2020.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 149,8 MMAD au 31 décembre 2020 contre 113,1 MMAD en 2019, soit une évolution de 32,4%. Cette hausse s'inscrit dans le sillage des éléments d'amélioration cités ci-dessus auxquels s'ajoute la baisse des dotations d'exploitation de 5 MMAD.

La marge opérationnelle passe ainsi de 11,9% à 16,34 % en 2020.

Résultat financier

La SNEP enregistre en 2020 un résultat financier de -6,2 MMAD versus -8,6 MMAD en 2020. Cette évolution tient compte principalement de la baisse des charges d'intérêts de 3 MMAD.

Résultat net

La société a enregistré au cours de l'exercice 2020, un bénéfice de 95,51 MMAD, comparé à un bénéfice net de 70,04 MMAD en 2019, soit une progression de 36,36%.

Le taux de marge s'établit à 10,41% en 2020 versus 7,42 % en 2019.

Trésorerie et dettes à moyen terme

En milliers de MAD	2020	2019	VAR KMAD
Trésorerie nette	+91 886	-68 165	+160 051
Dettes moyen terme	-221 823	-96 202	-125 621
Total	-129 937	-164 367	+34 430

Amélioration de l'endettement court et moyen terme de 34 MMAD grâce à une gestion proactive du BFR et à l'amélioration des cash flows.

Proposition d'affectation de résultat

Nous vous proposons l'affectation suivante des résultats :

Bénéfice Net de l'exercice 2020 (MAD)	95 510 277,58
(+) Report à nouveau antérieur (DH)	300 480 334,35
Résultat distribuable (DH)	395 990 611,93
(-) Dividende(12 DH/action)	28 800 000,00
Report à nouveau au 31/12/2020 (DH)	367 190 611,93

Programme de rachat

La situation des actions auto détenues s'est soldée en fin d'exercice par un montant brut de 200,5 KMAD (254 actions) et une valeur nette de 115,3 KMAD. Ces actions ont été cédées courant février 2021.

Investissement

Courant 2020, SNEP a accéléré la cadence de son programme d'investissement, avec des dépenses de 131,1 MMAD, contre 71,5 MMAD en 2019.

Cet effort soutenu a garanti à SNEP le déploiement réussi de l'étape de son programme d'investissement qui vise à atteindre, à partir du second semestre de l'année 2021, une capacité annuelle de production de 90 KT de PVC et 65 KT de Soude.

Cette étape du programme d'investissement totalise 281,6 M MAD, de 2018 à fin 2020, pour une enveloppe budgétaire de 320 M MAD.

Parallèlement, SNEP a lancé le projet de rénovation de son unité de Compoundage PVC, pour un budget de 60 MMAD dont 28,8 MMAD d'investissement engagé à fin 2020. Son entrée en production est également prévue pour le second semestre de l'année 2021.

Par ailleurs, SNEP compte lancer à la fin de l'année 2021, les travaux d'ingénierie relatifs à l'extension de sa capacité de production annuelle de PVC à 120 KT et de Soude à 100 KT, et ce pour achever son programme global d'investissement.

Délai de paiement loi 32-10

En application de la loi N° 32-10 complétant la loi N° 15-95 formant code de commerce publiée le 6 octobre 2011 et son décret d'application N° 2-12-170 du 30 juillet 2012, nous vous présentons l'échéancier des dettes fournisseur comme suit :

En MAD	Montant dettes fournisseurs à la clôture	Montant dettes Non échues	Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 & 61 jours	Dettes Échues entre 61 & 90 jours	Dettes échues de Plus de 90 jours
31/12/20	185 141 313,59	106 765 232,05	11 463 564,90	3 014 519,69	4 398 727,04	59 536 933,75
31/12/19	221 305 891,41	144 845 296,50	8 426 797,43	2 623 111,72	1 349 601,42	64 061 084,34

Filiales et participations

HOUDAPLAST

La société Houdaplast en Côte d'Ivoire est détenue à 100% par SNEP, ses titres de participation et créances sont provisionnés à 100%. La mise en sommeil de la société a été reconduite pour l'année 2020.

DIMATIT

SNEP détient 34% du capital de DIMATIT.

À l'instar des entreprises de transformation plastique, l'activité de DIMATIT a été impactée par la pandémie. Elle a connu un arrêt total de sa production durant le deuxième trimestre 2020 et une cadence de production réduite le restant de l'année.

Ainsi, le chiffre d'affaires de la société DIMATIT a enregistré une baisse de (-21,5%) passant de 344,2 MMAD en 2019 à 270 MMAD en 2020.

Le résultat net ressort à -3,4 MMAD contre -5,6 MMAD en 2019.

Fait à Casablanca, le 25 mars 2021

Le Conseil d'Administration



Événements post-clôture

En vue de renforcer son intégration industrielle en aval, SNEP a renforcé sa participation dans le capital de DIMATIT, par l'acquisition de 162 163 actions au prix unitaire de 370 MAD. SNEP détient désormais 46,5 % du capital de sa filiale.

À travers cette opération la société se donne plus de moyens pour réaliser ses ambitions en tant qu'opérateur pétrochimique.

Perspectives

Au vu des développements liés à la pandémie de la COVID-19, SNEP continue à mettre en œuvre les mesures appropriées pour assurer la santé et la sécurité de ses parties prenantes. L'impact de cette crise sanitaire sur l'activité pétrochimique internationale est suivi de près. SNEP adaptera ses activités pour atténuer cet impact et poursuivra la réalisation de son plan de développement et de sa compétitivité en s'appuyant sur la mobilisation de ses équipes.

Comptes sociaux

BILAN ACTIF		31-déc-20			31-déc-19
		Brut	Amortissement	Net	Net
(Montants en dhs)					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations en non-valeur (A)				
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir				
	Primes de remboursement des obligations				
	Immobilisations incorporelles (B)	45 227 119,14	30 511 371,77	14 715 747,37	11 313 477,37
	Immobilisations en recherche et développement				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 568 700,94	30 511 371,77	57 329,17	20 961,87
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	14 658 418,20		14 658 418,20	11 292 515,50
	Immobilisations corporelles (C)	1 457 101 360,57	1 209 540 656,03	247 560 704,54	140 801 494,28
	Terrains	4 814 184,20		4 814 184,20	4 814 184,20
	Constructions	68 846 849,35	60 903 161,99	7 943 687,36	5 101 773,85
	Installations techniques, matériel et outillage	1 175 110 134,11	1 121 548 422,03	53 561 712,08	58 119 585,64
	Matériel de transport	16 549 336,88	16 298 724,21	250 612,67	334 325,47
	Mobilier de bureau, aménagements divers	12 542 434,94	10 609 567,20	1 932 867,74	936 917,60
	Autres immobilisations corporelles	186 418,29	180 780,60	5 637,69	10 862,31
	Immobilisations corporelles en cours	179 052 002,80		179 052 002,80	71 483 845,21
	Immobilisations financières (D)	444 439 888,72	43 363 539,46	401 076 349,26	421 558 654,42
	Prêts immobilisés	940 583,24	447 000,00	493 583,24	615 116,40
	Autres créances financières	188 608 498,33	19 968 342,66	168 640 155,67	189 000 927,67
Titres de participation	254 890 807,15	22 948 196,80	231 942 610,35	231 942 610,35	
Autres titres immobilisés					
Écart de conversion - Actif (E)					
Diminution des créances immobilisées					
Augmentation des dettes financières					
TOTAL I (A+B+C+D+E)	1 946 768 368,43	1 283 415 567,26	663 352 801,17	573 673 626,07	
ACTIF CIRCULANT	Stocks (F)	124 571 164,74	15 211 742,41	109 359 422,33	167 358 139,58
	Marchandises	708 100,00		708 100,00	867 652,14
	Matières et fournitures consommables	107 386 715,83	15 211 742,41	92 174 973,42	122 036 990,32
	Produits en cours	150 658,89		150 658,89	247 518,36
	Produits intermédiaires et résiduels	4 930 860,60		4 930 860,60	8 702 029,37
	Produits finis	11 394 829,42		11 394 829,42	35 503 949,39
	Créances de l'actif circulant (G)	513 666 721,43	15 487 512,23	498 179 209,20	462 378 279,93
	Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	1 162 575,40		1 162 575,40	677 328,25
	Clients et comptes rattachés	425 285 040,35	15 487 512,23	409 797 528,12	392 106 325,53
	Personnel	925 520,94		925 520,94	844 723,67
	État	43 367 975,12		43 367 975,12	43 097 363,87
	Compte d'associés				
	Autres débiteurs	41 950 626,48		41 950 626,48	23 371 705,21
	Comptes de régularisation actif	974 983,14		974 983,14	2 280 833,40
	Titres et valeurs de placement (H)	200 474,58	85 219,54	115 255,04	15 122 036,84
Écarts de conversion-Actif (I)	79 600,00		79 600,00	417 700,00	
TOTAL II (F+G+H+I)	638 517 960,75	30 784 474,18	607 733 486,57	645 276 156,35	
TRÉSORERIE	Trésorerie-Actif	225 750 150,44		225 750 150,44	57 744 361,73
	Chèques et valeurs à encaisser	19 789 774,51		19 789 774,51	13 494 898,56
	Banques, T G et C C P	205 890 375,93		205 890 375,93	44 179 463,17
	Caisses, Régies d'avances et accreditifs	70 000,00		70 000,00	70 000,00
TOTAL III	225 750 150,44		225 750 150,44	57 744 361,73	
TOTAL GÉNÉRAL	2 811 036 479,62	1 314 200 041,44	1 496 836 438,18	1 276 694 144,15	

BILAN PASSIF		31-déc-20	31-déc-19	
(Montants en dhs)				
FINANCEMENT PERMANENT	Capitaux propres	759 990 611,93	664 480 334,35	
	Capital social ou personnel (1)	240 000 000,00	240 000 000,00	
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé			
	Capital appelé	240 000 000,00	240 000 000,00	
	dont versé	240 000 000,00	240 000 000,00	
	Primes d'émission, de fusion , d'apport			
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale	24 000 000,00	24 000 000,00	
	Autres réserves	100 000 000,00	100 000 000,00	
	Report à nouveau (2)	300 480 334,35	230 435 913,80	
	Résultats nets en instance d'affectation (2)			
	Résultat net de l'exercice (2)	95 510 277,58	70 044 420,55	
	Total des capitaux propres (A)	759 990 611,93	664 480 334,35	
	FINANCEMENT CIRCULANT	Capitaux propres assimilés (B)		
		Subventions d'investissement		
Provisions réglementées				
Dettes de financement (C)		221 823 724,57	96 202 293,83	
Emprunts obligataires				
Autres dettes de financement		221 823 724,57	96 202 293,83	
Provisions durables pour risques et charges (D)		98 613,00	98 613,00	
Provisions pour risques		98 613,00	98 613,00	
Provisions pour charges				
Écart de conversion - Passif (E)				
Augmentation de créances immobilisées				
Diminution des dettes de financement				
TOTAL I (A + B + C + D + E)	981 912 949,50	760 781 241,18		
PASSIF CIRCULANT	Dettes du passif circulant (F)	379 536 870,01	373 796 966,76	
	Fournisseurs et comptes rattachés	185 141 313,59	221 305 891,41	
	Clients créditeurs , avances et acomptes	248 426,59	301 257,01	
	Personnel	1 553 736,05	1 354 109,48	
	Organismes sociaux	3 777 720,36	3 434 726,65	
	État	103 971 936,32	90 516 010,94	
	Comptes d'associés	34 438 559,67	34 438 600,17	
	Autres créanciers	50 278 274,29	22 320 944,04	
	Comptes de régularisation - passif	126 903,14	125 427,06	
	Autres provisions pour risques et charges (G)	1 423 455,75	1 029 733,89	
Écarts de conversion Passif (éléments circulants) (H)	109 300,00	54 400,00		
TOTAL II (F + G + H)	381 069 625,76	374 881 100,65		
TRÉSORERIE	Trésorerie passif	133 853 862,92	141 031 802,32	
	Crédits d'escompte	12 587 564,19	32 594 059,96	
	Crédits de trésorerie	95 520 899,98	63 838 499,98	
	Banques de régularisation	25 745 398,75	44 599 242,38	
TOTAL III	133 853 862,92	141 031 802,32		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	1 496 836 438,18	1 276 694 144,15		

- (1) Capital personnel débiteur
(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors Taxes)

(Montants en dhs)		Exercice du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020			
		Opérations		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
Nature		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		(1)	(2)	3= 1 + 2	
EXPLOITATION	I Produits d'exploitation	904 487 351,25		904 487 351,25	938 248 903,53
	Ventes de marchandises (en l'état)	39 855 747,30		39 855 747,30	10 408 575,51
	Ventes de biens et services produits	877 060 273,02		877 060 273,02	933 530 432,20
	Chiffre d'affaires	916 916 020,32		916 916 020,32	943 939 007,71
	Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	-27 977 148,21		-27 977 148,21	-20 268 668,91
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	15 548 479,14		15 548 479,14	14 578 564,73
	TOTAL I	904 487 351,25		904 487 351,25	938 248 903,53
	II Charges d'exploitation	754 597 442,69	57 751,31	754 655 194,00	825 082 059,45
	Achats revendus (2) de marchandises	37 178 592,69		37 178 592,69	9 788 107,27
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	538 224 212,04	10 702,44	538 234 914,48	639 839 187,41
	Autres charges externes	71 273 618,69	47 048,87	71 320 667,56	64 469 667,66
	Impôts et taxes	9 320 303,78		9 320 303,78	10 401 837,49
	Charges de personnel	61 975 654,67		61 975 654,67	59 036 054,42
Autres charges d'exploitation	6 009 216,43		6 009 216,43	6 009 217,43	
Dotations d'exploitation	30 615 844,39		30 615 844,39	35 537 987,77	
TOTAL II	754 597 442,69	57 751,31	754 655 194,00	825 082 059,45	
III Résultat d'exploitation (I - II)	149 889 908,56	-57 751,31	149 832 157,25	113 166 844,08	
IV Produits financiers	10 404 373,09		10 404 373,09	9 542 746,86	
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés					
Gains de change	1 268 245,76		1 268 245,76	1 039 510,89	
Intérêts et autres produits financiers	8 718 427,33		8 718 427,33	8 084 964,96	
Reprises financières : transferts de charges	417 700,00		417 700,00	418 271,01	
TOTAL IV	10 404 373,09		10 404 373,09	9 542 746,86	
V Charges financières	16 643 538,12		16 643 538,12	18 248 599,05	
Charges d'intérêts	13 715 886,51		13 715 886,51	16 806 647,66	
Pertes de change	2 150 291,07		2 150 291,07	449 808,52	
Autres charges financières	690 978,74		690 978,74	574 442,87	
Dotations financières	86 381,80		86 381,80	417 700,00	
TOTAL V	16 643 538,12		16 643 538,12	18 248 599,05	
VI Résultat financier (IV - V)	-6 239 165,03		-6 239 165,03	-8 705 852,19	
VII Résultat courant (III + VI)	143 650 743,53	-57 751,31	143 592 992,22	104 460 991,89	
VIII Produits non courants	10 847 537,78		10 847 537,78	44 252 205,69	
Produits de cessions d'immobilisations	10 235 503,89		10 235 503,89	41 823 600,36	
Subvention d'équilibre					
Reprises sur subventions d'investissement					
Autres produits non courants					
Reprises non courantes : transferts de charges	612 033,89		612 033,89	2 428 605,33	
TOTAL VIII	10 847 537,78		10 847 537,78	44 252 205,69	
IX Charges non courantes	12 303 166,42		12 303 166,42	43 520 429,97	
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	10 122 879,21		10 122 879,21	41 802 332,25	
Subventions accordées					
Autres charges non courantes	836 431,46		836 431,46	1 106 063,83	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	1 343 855,75		1 343 855,75	612 033,89	
TOTAL IX	12 303 166,42		12 303 166,42	43 520 429,97	
X Résultat non courant (VIII - IX)	-1 455 628,64		-1 455 628,64	731 775,72	
XI Résultat avant impôts (VII - X)	142 195 114,89	-57 751,31	142 137 363,58	105 192 767,61	
XII Impôts sur les résultats	46 627 086,00		46 627 086,00	35 148 347,06	
XIII Résultat net (XI - XII)	95 568 028,89	-57 751,31	95 510 277,58	70 044 420,55	
XIV Total des produits (I + IV + VIII)	925 739 262,12		925 739 262,12	992 043 856,08	
XV Total des charges (II + V + IX + XII)	830 171 233,23	57 751,31	830 228 984,54	921 999 435,53	
XVI Résultat net (total des Produits - total des Charges)	95 568 028,89	-57 751,31	95 510 277,58	70 044 420,55	

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E S G)

(Montants en dhs)		Exercice du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020	
		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	39 855 747,30	10 408 575,51
2	- Achats de marchandises	37 178 592,69	9 788 107,27
I	= Marge brute sur ventes en l'état	2 677 154,61	620 468,24
	+ Production de l'exercice : (3 + 4 + 5)	849 083 124,81	913 261 763,29
II	3 Ventes de biens et services produits	877 060 273,02	933 530 432,20
	4 Variation de stocks de produits	-27 977 148,21	-20 268 668,91
	5 Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
	- Consommation de l'exercice : (6 + 7)	609 555 582,04	704 308 855,07
III	6 Achats consommés de matières et fournitures	538 234 914,48	639 839 187,41
	7 Autres charges externes	71 320 667,56	64 469 667,66
	= Valeur ajoutée : (I + II + III)	242 204 697,38	209 573 376,46
IV	8 + Subventions d'exploitation		
	9 - Impôts et taxes	9 320 303,78	10 401 837,49
	10 - Charges du personnel	61 975 654,67	59 036 054,42
	= Excédent brut d'exploitation (E B E) ou insuffisance brute d'exploitation (I B E)	170 908 738,93	140 135 484,55
V	11 + Autres produits d'exploitation		
	12 - Autres charges d'exploitation	6 009 216,43	6 009 217,43
	13 + Reprises d'exploitation : transferts de charges	15 548 479,14	14 578 564,73
	14 - Dotations d'exploitation	30 615 844,39	35 537 987,77
VI	= Résultat d'exploitation (+ ou -)	149 832 157,25	113 166 844,08
VII	+ Résultat financier	-6 239 165,03	-8 705 852,19
VIII	= Résultat courant (+ ou -)	143 592 992,22	104 460 991,89
IX	+ Résultat non courant	-1 455 628,64	731 775,72
	15 - Impôts sur les résultats	46 627 086,00	35 148 347,06
X	= Résultat net de l'exercice (+ ou -)	95 510 277,58	70 044 420,55
Tableau de formation des résultats (T F R)			
	Résultat de l'exercice	95 510 277,58	70 044 420,55
1	* Bénéfice +	95 510 277,58	70 044 420,55
	* Perte -		
2	+ Dotations d'exploitation (1)	15 404 101,98	18 566 019,63
3	+ Dotations financières (1)		
4	+ Dotations non courantes (1)		
5	- Reprises d'exploitation (2)		
6	- Reprises financières (2)		
7	- Reprises non courantes (2) (3)		2 428 605,33
8	- Produits de cession d'immobilisations	10 235 503,89	41 823 600,36
9	+ Valeurs nettes d'amortissement des imm cédées	10 122 879,21	41 802 332,25
	Capacité d'autofinancement (C A F)	110 801 754,88	86 160 566,74
I	10 - Distributions de bénéfices		23 997 460,00
II	= Autofinancement	110 801 754,88	62 163 106,74

PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

I- ACTIF IMMOBILISÉ

A- Évaluation à l'entrée

1- Immobilisations en non valeurs

La valeur d'entrée est constituée par le coût de revient de l'immobilisation.

2- Immobilisations incorporelles

La valeur d'entrée est constituée par le coût de revient de l'immobilisation.

3- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

4- Immobilisations financières

Sont portées dans ce poste de bilan, les sommes payées pour l'acquisition des titres de participation, ainsi que pour les dépôts et cautionnements.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

À la clôture, les titres de participation sont évalués à la valeur actuelle estimée en fonction de la quote-part dans la situation nette ou de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée principalement sur la base de la méthode des flux futurs actualisés.

Si la valeur actuelle ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable des titres détenus, une provision pour dépréciation est enregistrée.

Les créances rattachées aux titres de participation sont enregistrées pour un montant brut de 171 476 KMAD et dépréciées à hauteur de 26 017 KMAD au 31 décembre 2020.

Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Créances immobilisées », « Clients et comptes rattachés » et « Autres débiteurs ».

Les créances rattachées aux titres sont appréciées suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.

B- Création des valeurs

1- Méthodes d'amortissements

Les méthodes d'amortissement pratiquées sont les méthodes prévues par les règles fiscales en vigueur pour chaque catégorie d'immobilisation

2- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

II- ACTIF CIRCULANT

A- Évaluation à l'entrée

1- Stocks

La méthode d'évaluation du Stock à la fin d'exercice est la méthode du prix moyen pondéré (PMP)

2- Créances

Les créances sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal. Les créances rattachées aux titres de participation sont enregistrées pour un montant brut de 171.476 KMAD et dépréciées à hauteur de 26.017 KMAD au 31 décembre 2020.

Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Créances immobilisées », « Clients et comptes rattachés » et « Autres débiteurs ». Les créances rattachées aux titres sont appréciées suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.

3- Titres et valeurs de placement

Les titres et valeurs de placement sont estimés à la date de clôture au cours de la valeur à la date de fin d'exercice.

B- Création des valeurs

1- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

- PDR: Selon le taux de rotation

- Produit chimique: Selon le taux de rotation et décision de l'utilisateur

- Produit fini: Ecart prix de revient/prix de vente

- Produit semi-fini: Impact de l'écart PV/PR du PVC sur le stock MVC/ DCE

- Créances : Les créances contentieuses sont dépréciées en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement

- Titres et valeurs de placement: Par différence entre le cours de comptabilisation et le cours moyen mensuel de fin d'exercice

2- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

III- FINANCEMENT PERMANENT

1- Méthodes de réévaluation

Les capitaux propres et dettes de financement sont inscrites à leur valeur nominale.

2- Méthodes d'évaluation des provisions réglementées

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3- Dettes de financement permanent

Les dettes de financement sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

4- Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée pour faire face à la charge future ou au risque créés au cours de l'exercice.

5- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

IV- PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)

1- Dettes du passif circulant

Les dettes du passif circulant sont inscrites pour leur montant nominal.

2- Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée pour faire face à la charge future ou au risque créés au cours de l'exercice.

3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Les écarts de conversion sont calculés d'après le taux de change à la date de clôture.

V- TRÉSORERIE

1- Trésorerie - Actif

La trésorerie est comptabilisée à la date de son engagement. La société utilise le rapprochement bancaire pour rapprocher ses soldes comptables aux soldes bancaires.

2- Trésorerie - Passif

La trésorerie est comptabilisée à la date de son engagement. La société utilise le rapprochement bancaire pour rapprocher ses soldes comptables aux soldes bancaires.

3- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ÉTAT DES DÉROGATIONS

Exercice du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III Dérogations aux règles d'établissement des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Exercice Clos au 31 décembre 2020

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

DÉTAIL DES NON-VALEURS

Compte Principal	Intitulé	Montant
211	FRAIS PRÉLIMINAIRES	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalables au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	NÉANT
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
212	CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	
2121	Frais d'acquisitions des immobilisations	
2125	Frais d'émission des emprunts	NÉANT
2128	Autres charges à répartir	
213	PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	
2130	Primes de remboursements des obligations	NÉANT
	TOTAL	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

(Montants en dhs)								Exercice Clos au 31 décembre 2020	
NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE	
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement		
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS									
* Frais préliminaires									
* Charges à répartir sur plusieurs exercices									
* Primes de remboursement obligations									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 796 616,44	3 430 502,70						45 227 119,14	
* Immobilisation en recherche et développement									
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 504 100,94	64 600,00						30 568 700,94	
* Fonds commercial									
* Autres immobilisations incorporelles	11 292 515,50	3 365 902,70						14 658 418,20	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 334 966 281,03	132 257 958,75		6 309 942,73	10 122 879,21		6 309 942,73	1 457 101 360,57	
* Terrains	4 814 184,20							4 814 184,20	
* Constructions	65 156 764,95	2 575 801,40		1 114 283,00				68 846 849,35	
* Installations techniques, matériel et outillage	1 165 785 399,29	4 644 725,09		4 680 009,73				1 175 110 134,11	
* Matériel de transport	16 501 753,88	47 583,00						16 549 336,88	
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	11 037 915,21	988 869,73		515 650,00				12 542 434,94	
* Autres immobilisations corporelles Informatiques	186 418,29							186 418,29	
* Immobilisations corporelles en cours	71 483 845,21	124 000 979,53			10 122 879,21		6 309 942,73	179 052 002,80	
TOTAL GÉNÉRAL	1 376 762 897,47	135 688 461,45		6 309 942,73	10 122 879,21		6 309 942,73	1 502 328 479,71	

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

(Montants en dhs)					Exercice Clos au 31 décembre 2020	
NATURE	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissement sur les immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement en fin d'exercice 4 = 1 + 2 - 3		
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS						
* Frais préliminaires						
* Charges à répartir sur plusieurs exercices						
* Primes de remboursement obligations						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 483 139,07	28 232,70		30 511 371,77		
* Immobilisation en recherche et développement						
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 483 139,07	28 232,70		30 511 371,77		
* Fonds commercial						
* Autres immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 194 164 786,75	15 375 869,28		1 209 540 656,03		
* Terrains						
* Constructions	60 054 991,10	848 170,89		60 903 161,99		
* Installations techniques, matériel et outillage	1 107 665 813,65	13 882 608,38		1 121 548 422,03		
* Matériel de transport	16 167 428,41	131 295,80		16 298 724,21		
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	10 100 997,61	508 569,59		10 609 567,20		
* Autres immobilisations corporelles Informatiques	175 555,98	5 224,62		180 780,60		
* Immobilisations corporelles en cours						
TOTAL GÉNÉRAL	1 224 647 925,82	15 404 101,98		1 240 052 027,80		

TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Exercice Clos au 31 décembre 2020							
Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur net d'amortissements	Prix de cession	Plus Values	Moins values
20/10/2020	239	3 256 216,59	0,00	3 256 216,59	3 248 043,04	0,00	8 173,55
20/10/2020	239	3 789 174,38	0,00	3 789 174,38	3 791 363,06	2 188,68	0,00
24/11/2020	239	1 265 750,92	0,00	1 265 750,92	1 264 091,62	0,00	1 659,30
16/12/2020	239	1 811 737,32	0,00	1 811 737,32	1 932 006,17	120 268,85	0,00
TOTAL		10 122 879,21	0,00	10 122 879,21	10 235 503,89	122 457,53	9 832,85

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice Clos au 31 décembre 2020										
Raison sociale de la société émettrice	N° IF	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur Comptable Nette 5	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C P C de l'exercice 9
							Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
YNNA AIR	1033249	TRANSPORT	100 000,00	99,00	99 000,00	99 000,00	31/12/2020	56 463,70	-3 600,00	0,00
DIMATIT	1067819	INDUSTRIE	104 029 500,00	34,00	231 843 610,35	231 843 610,35	31/12/2020	243 495 500,13	-3 443 043,19	0,00
HOUDA PLAST	0	INDUSTRIE	22 948 196,80	100,00	22 948 196,80	0,00	31/12/2005	-3 226 206,37	-5 536 113,27	0,00
TOTAL			70 669 804		68 860 904	55 081 104		17 092 545	-1 139 263	1 419 621

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice Clos au 31 décembre 2020										
(Montants en dhs)										
Nature	Montant début d'exercice	Dotations			Reprises			Montant fin d'exercice		
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes			
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	43 363 539,46									43 363 539,46
2 Provisions réglementées										
3 Provisions durables pour risques et charges	98 613,00									98 613,00
SOUT TOTAL (A)	43 462 152,46									43 462 152,46
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)(Clients et stocks)	30 735 121,29	15 211 742,41	6 781,80		15 169 171,32					30 784 474,18
5 Autres provisions pour risques et charges (Écarts de conversion)	1 029 733,89		79 600,00	1 343 855,75		417 700,00	612 033,89			1 423 455,75
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie										
SOUS TOTAL (B)	31 764 855,18	15 211 742,41	86 381,80	1 343 855,75	15 169 171,32	417 700,00	612 033,89			32 207 929,93
TOTAL (A + B)	75 227 007,64	15 211 742,41	86 381,80	1 343 855,75	15 169 171,32	417 700,00	612 033,89			75 670 082,39

TABLEAU DES CRÉANCES

Exercice Clos au 31 décembre 2020										
(Montants en dhs)										
CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRE ANALYSE					
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	189 549 081,57	169 268 546,67	0,00	20 280 534,90			178 220 704,65	56 260 752,89		
* Prêts immobilisés	940 583,24	628 391,00		312 192,24						
* Autres créance financières	188 608 498,33	168 640 155,67	0,00	19 968 342,66			178 220 704,65	56 260 752,89		
DE L'ACTIF CIRCULANT	513 666 721,43		496 288 466,56	17 378 254,87		60 689 284,42	198 412 124,69	172 904 268,19		
* Fournisseurs débiteurs	1 162 575,40		1 162 575,40							
* Clients et comptes rattachés	425 285 040,35		407 906 785,48	17 378 254,87		17 321 309,30	164 892 124,69	139 384 268,19		
* Personnel	925 520,94		925 520,94							
* État	43 367 975,12		43 367 975,12			43 367 975,12				
* Comptes d'associés										
* Autres débiteurs	41 950 626,48		41 950 626,48				33 520 000,00	33 520 000,00		
* Comptes de régul Actif	974 983,14		974 983,14							
T O T A U X	703 215 803,00	169 268 546,67	496 288 466,56	37 658 789,77		60 689 284,42	376 632 829,34	229 165 021,08		

TABLEAU DES DETTES

(Montants en dhs)

Exercice Clos au 31 décembre 2020

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			Autres analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT	221 823 724,57		221 823 724,57					
* Emprunts obligataires			221 823 724,57					
* Autres dettes de financement	221 823 724,57							
DU PASSIF CIRCULANT	379 536 870,01		321 515 412,77	58 021 457,24	22 703 688,05	109 435 482,21	104 445 911,16	8 432 422,95
* Fournisseurs et comptes rattachés	185 141 313,59		127 119 856,35	58 021 457,24	22 703 688,05	1 685 825,53	65 137 794,69	8 432 422,95
* Clients créditeurs, avances et acomptes	248 426,59		248 426,59					
* Personnel	1 553 736,05		1 553 736,05					
* Organismes sociaux	3 777 720,36		3 777 720,36			3 777 720,36		
* État	103 971 936,32		103 971 936,32			103 971 936,32		
* Comptes d'associés	34 438 559,67		34 438 559,67				34 438 559,67	
* Autres créanciers	50 278 274,29		50 278 274,29				6 000 000,00	
* Comptes de régular - Passif	126 903,14		126 903,14					
T O T A U X	601 360 594,58		543 339 137,34	58 021 457,24	22 703 688,05	109 435 482,21	104 445 911,16	8 432 422,95

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

Sûreté donnée

Exercice Clos au 31 décembre 2020

Tiers Débiteurs ou Tiers Crédeurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	V.N.C. de la sûreté donnée
WAFABAIL	22 000 000,00	HYPOTHÈQUE	25/01/2018 à EL JADIDA	CRÉDIT-BAIL	2 162 200,00
ATTIJARI Wafa Bank	60 000 000,00	HYPOTHÈQUE		TERRAIN SNEP	
ATTIJARI Wafa Bank	30 000 000,00	NANTISSEMENT	08/10/2019 à CASABLANCA	FONDS DE COMMERCE	
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	100 000 000,00	NANTISSEMENT	08/10/2020 à CASABLANCA	FONDS DE COMMERCE	
SOGELEASE MAROC	3 248 044,00		2021-01-13	CONTRAT N°075658 01 UNITÉ COMPLÈTE D'ÉVAPORATION D'ÉTHYLÈNE SÉRIE N° 20637 ET N°20638	
SOGELEASE MAROC	1 932 007,00		2021-01-14	CONTRAT N°074184 01 MATÉRIEL AÉROREFRIGÉRENT PRODUCT CONDENSER+EMBALLAGE MARITIME SN°0055513	
SOGELEASE MAROC	1 245 831,00		2021-01-14	CONTRAT N°073993 FOURNITURE DE 2 ÉCHANGEURS SN°13133/13134 + 3 RÉACTEURS SN°13135/13136/13137"	
SOGELEASE MAROC	3 791 364,00		2021-01-14	CONTRAT N°073985 1 ÉCHANGEUR TUBULAIRE VH 204 SÉRIE N° 84 1950 80	
WAFABAIL	17 587 952,00		2021-02-06	CONTRAT N°S0065470 BIEN : UNITÉ DE COMPRESSION SFN° 3C 17 000386 SÉRIE : 17508	
WAFABAIL	40 524 484,52			CONTRAT S0124590	

Sûreté reçue

Exercice Clos au 31 décembre 2020

Tiers Débiteurs ou Tiers Crédeurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	V.N.C. de la sûreté reçue

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

(Montants en dhs)	Exercice Clos au 31 décembre 2020	
	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ADMISSION TEMPORAIRE	682 288,94	682 288,94
CAUTIONS DIVERSES	23 041 804,00	22 891 804,00
CRÉDIT D'ENLÈVEMENT	14 000 000,00	14 000 000,00
EXPORTATIONS TEMPORAIRES	585 514,00	585 514,00
IMPORTATIONS TEMPORAIRES	772 745,00	772 745,00
LETTRES DE GARANTIES	727 093,00	727 093,00
ENGAGEMENTS REÇUS		

TABLEAU DES BIENS EN CRÉDIT-BAIL

RUBRIQUES	Date de la première échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amort* du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat	Observations
							À moins d'un an	À plus d'un an		
							8	9		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
UNITÉ DE DISTILLATION	05/05/2015	60	10 000 000,00	10	10 803 207,52	832 966,33	0,00	0,00	1 000,00	Option de rachat exercée à la fin du contrat
COMPRESSEUR CHLORE - GARO	05/06/2018	60	17 585 952,15	10	6 252 112,60	3 064 757,32	4 038 242,40	6 730 404,00	175 859,52	
UNITÉ COMPLÈTE D'ÉLECTROLYSE - THYSSEN	05/03/2019	60	40 524 484,52	10	9 673 496,91	6 617 165,38	8 708 139,96	21 044 671,57	410 286,00	
CHARIOTS ÉLÉVATEURS - WAFABAIL	25/12/2019	48	496 000,00	5	2 196,18	104 476,29	137 991,84	264 484,36	4 960,00	
CAMION ISUZU - WAFABAIL	10/10/2020	48	292 055,00	5	0,00	17 888,70	80 175,84	220 483,56	2 920,55	
GROUPE EAU FRIGORIFIQUE - POX INVEST	25/12/2019	60	1 299 115,84	10	4 722,11	296 862,81	292 770,60	853 914,25	12 991,16	
MAT AÉRORÉFRIGÉRENT PRODUCT - ASTRA	25/12/2020	60	1 932 006,17	10	0,00	7 022,57	464 660,33	1 705 315,10	19 320,06	
UNITÉ COMPLÈTE D'ÉVAPORATION - CRONORM	05/12/2020	60	3 248 043,04	10	0,00	51 160,14	741 822,05	2 866 935,61	32 480,43	
FOURNITURE DE 2 ÉCHANGEURS - AGUILAR	25/12/2020	60	1 264 091,62	10	0,00	4 594,80	304 022,47	1 115 770,13	12 640,92	
ÉCHANGEUR TUBULAIRE - WELDERS	25/12/2020	60	3 791 363,06	10	0,00	13 781,08	911 848,04	3 346 505,28	37 913,63	
TOTAL			80 433 111,40	--	26 735 735,32	11 010 675,42	15 679 673,53	38 148 483,86	710 372,27	--

DÉTAIL DES POSTES DU C.P.C.

DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT	
CHARGES D'EXPLOITATION			
611	611 - Achats revendus de marchandises	37 178 592,69	9 788 107,27
	* Achats de marchandises	37 019 040,55	1 858 274,13
	Variation des stocks de marchandises (±)	159 552,14	7 929 833,14
	Total	37 178 592,69	9 788 107,27
612	612 - Achats consommés de matières et fournitures	538 234 914,48	639 839 187,41
	* Achat de matières premières	219 934 433,86	360 123 327,66
	*Variation des stocks de matières premières (+-)	31 685 256,15	6 726 558,14
	* Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	123 505 502,55	118 824 320,78
	Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)	-2 228 721,75	-3 350 806,97
	* Achats non stockés de matières et de fournitures	165 338 443,67	157 515 787,80
	* Achats de travaux, études et prestations de services		
	Total	538 234 914,48	639 839 187,41
613/614	613/614 - *Autres charges externes	71 320 667,56	64 469 667,66
	* Locations et charges locatives	3 093 026,99	2 243 774,76
	* Redevances de crédit-bail	11 010 675,42	15 949 119,96
	* Entretien et réparations	16 882 242,67	10 578 384,86
	* Primes d'assurances	3 583 943,14	3 661 133,80
	* Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	10 741 219,56	11 661 107,02
	* Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 681 156,27	5 164 123,83
	* Redevances pour brevets, marques, droits.....		
	* Transports	13 191 292,45	10 289 540,03
	* Déplacements, missions et réceptions	283 868,47	779 518,26
	* Reste du poste des autres charges externes	4 853 242,59	4 142 965,14
	Total	71 320 667,56	64 469 667,66
617	617 - * Charges de personnel	61 975 654,67	59 036 054,42
	* Rémunération du personnel	47 279 624,84	43 854 270,78
	* Charges sociales	13 054 988,61	12 166 075,68
	* Reste du poste des charges de personnel	1 641 041,22	3 015 707,96
	Total	61 975 654,67	59 036 054,42
618	618 - Autres charges d'exploitation	6 009 216,43	6 009 217,43
	* Jetons de présence	1 009 216,43	1 009 217,43
	* Pertes sur créances irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges d'exploitation	5 000 000,00	5 000 000,00
	Total	6 009 216,43	6 009 217,43
638	CHARGES FINANCIERES	690 978,74	574 442,87
	638 *Autres charges financières	690 978,74	574 442,87
	* Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
	* Reste du poste des autres charges financières	690 978,74	574 442,87
	TOTAL	690 978,74	574 442,87
658	CHARGES NON COURANTES	836 431,46	1 106 063,83
	658 - Autres charges non courantes	836 431,46	1 106 063,83
	* Pénalités sur marchés et dédits	36 943,23	116 428,66
	* Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	664 390,24	753 457,00
	* Pénalités et amendes fiscales et pénales		28 230,00
	* Créances devenues irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges non courantes	135 097,99	207 948,17
	Total	836 431,46	1 106 063,83

DÉTAIL DES POSTES DU C.P.C.(SUITE)

DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
711	Ventes de marchandises	39 855 747,30	10 408 575,51
	Ventes de marchandises au Maroc	39 855 747,30	10 408 575,51
	Ventes de marchandises à l'étranger		
	Reste du poste des ventes de marchandises		
	Total	39 855 747,30	10 408 575,51
712	Ventes de biens et services produits	877 060 273,02	933 530 432,20
	Ventes de biens au Maroc	856 287 679,77	933 530 432,20
	Ventes de biens à l'étranger	20 772 593,25	
	Ventes des services au Maroc		
	Ventes des services à l'étranger		
	Redevances pour brevets, marques, droits..		
	Reste du poste des ventes et services produits		
	Total	877 060 273,02	933 530 432,20
713	Variation des stocks de produits	-27 977 148,21	-20 268 668,91
	Variation des stocks des biens produits (+/-)	-3 771 168,77	-6 645 062,56
	Variation des stocks des services produits (+/-)	-24 109 119,97	-13 563 421,05
	Variation des stocks des produits en cours (+/-)	-96 859,47	-60 185,30
	Total	-27 977 148,21	-20 268 668,91
718	Autres produits d'exploitation		
	Jetons de présence reçus		
	Reste du poste des produits divers		
	Total		
719	Reprises d'exploitation transferts de charges	15 548 479,14	14 578 564,73
	Reprises	15 169 171,32	13 856 344,10
	Transferts de charges	379 307,82	722 220,63
	Total	15 548 479,14	14 578 564,73
738	PRODUITS FINANCIERS		
	Intérêts et autres produits financiers	8 718 427,33	8 084 964,96
	Intérêts et produits assimilés	257 089,36	54 955,56
	Revenus des créances rattachées à des participations	6 529 969,56	6 626 823,13
	Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	1 931 368,41	1 403 186,27
	Reste du poste intérêts et autres produits financiers		
	Total	8 718 427,33	8 084 964,96

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

INTITULÉS	MONTANT (+)	MONTANT (-)
I. RÉSULTAT NET COMPTABLE		
Bénéfice net	95 510 277,58	
Perte nette		
II. RÉINTÉGRATIONS FISCALES	47 940 346,05	
RÉINTÉGRATIONS FISCALES COURANTES	476 828,59	
Charges des exercices antérieurs	57 751,31	
Charges non deductibles	167 650,00	
Écart de conversion-passif	109 300,00	
Excédent non deductible crédit-bail	142 127,28	
RÉINTÉGRATIONS FISCALES NON COURANTES	47 463 517,46	
I.S (IMPÔTS S/SOCIÉTÉ)	43 961 967,00	
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE (CSS)	2 665 119,00	
Penalités et amendes fiscales	37 956,47	
TVA CANTINE	135 097,99	
Rappel IS	45 290,00	
Rappel IR	618 087,00	
III. DÉDUCTIONS FISCALES		54 400,00
DÉDUCTIONS FISCALES COURANTES		54 400,00
ÉCART DE CONVERSION PASSIF		54 400,00
DÉDUCTIONS FISCALES NON COURANTES		
Total	143 450 623,63	54 400,00
IV. RÉSULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	143 396 223,63	
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V. REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal (A - C) (OU)	143 396 223,63	
. Déficit net fiscal (B)		
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII. CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après C.PC (+/-)	143 592 992,22
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	476 828,59
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	54 400,00
Résultat courant théoriquement imposable (=)	144 015 420,81
Impôt théorique sur résultat courant (-)	44 152 221,19
Résultat courant après impôts (=)	99 440 771,03

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations TVA de l'exercice (3)	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA. Facturée	83 841 294,63	175 987 990,77	168 605 713,18	91 223 572,22
B. TVA. Récupérable	40 362 688,60	133 081 803,82	133 688 204,79	39 756 287,63
sur charges	39 614 271,54	108 438 581,90	115 859 669,92	32 193 183,52
sur immobilisations	748 417,06	24 643 221,92	17 828 534,87	7 563 104,11
C. TVA. dûe ou crédit de TVA = (A - B)	43 478 606,03	42 906 186,95	34 917 508,39	51 467 284,59

PASSIF ÉVENTUEL

PASSIF ÉVENTUEL

Conformément à la réglementation en vigueur, les exercices 2017 à 2020 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales de la société SNEP au titre de l'Impôt sur les Sociétés (I.S), de l'Impôt sur le Revenu (I.R) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) relatives à cet exercice peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration fiscale et demeurent sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements. Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision. Les déclarations sociales de la CNSS pourraient faire l'objet d'un contrôle et de rappels éventuels de cotisations.

TABLEAU D'AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

A. ORIGINE DES RÉSULTATS À AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RÉSULTATS	MONTANT
Décision du 24/06/2020		Réserve légale	
Report à nouveau	230 435 913,80	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	70 044 420,55	Dividendes	
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	300 480 334,35
TOTAL A	300 480 334,35	TOTAL B	300 480 334,35

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	620 861 979,13	664 480 334,35	759 990 611,93
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	935 484 195,83	943 939 007,71	916 916 020,32
2. Résultat avant impôts	88 964 701,55	105 192 767,61	142 137 363,58
3. Impôts sur les résultats	32 168 026,00	35 148 347,06	46 627 086,00
4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent	16 798 222,00	23 997 460,00	
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	321 636 698,25	354 435 913,80	424 480 334,35
RÉSULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
Résultat net par action ou part sociale de l'exercice	23,67	29,19	39,80
Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent	7,00	10,00	
PERSONNEL			
Montant des salaires bruts de l'exercice	43 270 842,17	43 854 270,78	47 279 624,84
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	359	377	393

TABLEAU DES OPÉRATIONS EN DEVISES COMPTABILISÉES PENDANT L'EXERCICE

Nature	Entrée Contre Valeur en Dirhams	Sortie Contre Valeur en Dirhams
- Financement permanent		
- Immobilisations brutes		74 642 960,47
- Rentrées sur immobilisations		
- Remboursement des dettes de financement		
Produits	20 772 593,25	
Ventes à l'export	20 772 593,25	
Charges		286141791
ACHATS		286141791
TOTAL DES ENTRÉES	20 772 593,25	
TOTAL DES SORTIES		360 784 751,47
BALANCE DEVISES		
TOTAL (ÉGALITÉ)		

DATATIONS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Date de clôture(1) 31/12/2020

Date d'établissement des états de synthèse (2) 25/03/2021

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

2) Justification en cas de dépassement du délais réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIÈRE COMMUNICATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

INDICATION DES ÉVÉNEMENTS

Événements favorables

15/02/2021 En vue de renforcer son intégration industrielle en aval, le conseil d'administration a ratifié l'augmentation de la participation stratégique de SNEP dans le capital de DIMATIT, par l'acquisition de 162 163 actions au prix unitaire de 370 MAD. À travers cette opération, SNEP se donne plus de moyens pour réaliser ses ambitions de développement. Cette prise de participation n'aura aucun impact sur l'endettement de la société.

Événements défavorables

ÉTAT DÉTAILLÉ DES STOCKS

Exercice Clos au 31 décembre 2020

STOCKS	STOCK FINAL			STOCK FINAL			"Variation de stock en valeur (+ ou -)" 7= 6-3
	Montant brut 1	Provision pour dépréciation 2	Montant net 3	Montant brut 4	Provision pour dépréciation 5	Montant net 6	
I. Stocks Approvisionnement							
1- Biens et produits destinés à la revente en l'état	708 100,00		708 100,00	867 652,14		867 652,14	159 552,14
* Biens immeubles							
* Biens meubles	708 100,00		708 100,00	867 652,14		867 652,14	159 552,14
2- Biens et Matières Premières destinés aux activités de production et de transformation	110 609 081,25	15 211 742,41	95 397 338,84	143 098 643,42	14 806 259,91	128 292 383,51	32 895 044,67
3- Matières premières	57 373 447,48		57 373 447,48	92 829 872,40		92 829 872,40	35 456 424,92
4- Matières consommables	4 486 584,79		4 486 584,79	3 510 138,16		3 510 138,16	-976 446,63
5- Pièces détachées	48 687 668,98	15 211 742,41	33 475 926,57	46 681 676,92	14 806 259,91	31 875 417,01	-1 600 509,56
6- Carburants, lubrifiants pour véhicules de transport	61 380,00		61 380,00	76 955,94		76 955,94	15 575,94
- Emballage	1 708 495,18		1 708 495,18	2 446 636,18		2 446 636,18	738 141,00
7 * récupérables							
8 * vendus							
9 * perdus	1 708 495,18		1 708 495,18	2 446 636,18		2 446 636,18	738 141,00
10- Total stocks approvisionnement	113 025 676,43	15 211 742,41	97 813 934,02	146 412 931,74	14 806 259,91	131 606 671,83	33 792 737,81
II. Stock en cours Production de biens et service	150 658,89		150 658,89	247 518,36		247 518,36	96 859,47
11- Produits en cours	150 658,89		150 658,89	247 518,36		247 518,36	96 859,47
12- Etudes en cours							
13- Travaux en cours							
14- Services en cours							
15- Total Stocks des en cours	150 658,89		150 658,89	247 518,36		247 518,36	96 859,47
III. Stock Produits finis	11 394 829,42		11 394 829,42	35 503 949,39		35 503 949,39	24 109 119,97
16- Produits finis	11 065 134,42		11 065 134,42	34 860 200,99		34 860 200,99	23 795 066,57
17- Biens finis	329 695,00		329 695,00	643 748,40		643 748,40	314 053,40
18- Total Stocks Produits et Biens finis	11 394 829,42		11 394 829,42	35 503 949,39		35 503 949,39	24 109 119,97
IV . Stock Produits résiduels							
19- Déchets							
20- Rebuts							
21- Matières de récupération							
22- Total Stocks Produits résiduels							
23- TOTAL GÉNÉRAL (ligne 10+15+18+22)	124 571 164,74	15 211 742,41	109 359 422,33	182 164 399,49	14 806 259,91	167 358 139,58	57 998 717,25

Comptes consolidés

BILAN ACTIF		
(Montants en milliers de dirhams)	31-déc-20	31-déc-19
Actif immobilisé	640 594	554 946
Ecart d'acquisition	47 038	56 446
Immobilisations incorporelles	14 716	11 313
Immobilisations corporelles	325 190	209 919
Immobilisations financières	169 233	189 715
Titres mis en équivalence	84 417	87 553
Actif circulant	826 409	702 604
Stocks et en cours	109 359	167 358
Clients et comptes rattachés	402 802	392 106
Impôts différés actifs	-	-
Autres créances et comptes de régularisation	88 382	70 272
Valeurs mobilières de placement	115	15 122
Disponibilités	225 750	57 744
TOTAL DE L'ACTIF	1 467 003	1 257 549

BILAN PASSIF		
(Montants en milliers de dirhams)	31-déc-20	31-déc-19
Capitaux propres		
- Capital	240 000	240 000
- Réserves consolidées	351 676	294 530
- Résultats consolidés	80 271	57 145
Capitaux propres part du Groupe	671 947	591 676
Intérêts minoritaires	-	-
Total Capitaux propres	671 947	591 676
Passifs à long terme	316 758	157 559
Dettes financières à long terme	316 659	157 460
Subvention reçue	-	-
Provisions pour risques et charges	99	99
Passif circulant	478 298	508 314
Fournisseurs et comptes rattachés	185 141	221 306
Autres dettes et comptes de régularisation	153 805	139 244
Impôts différés passifs	5 497	6 733
Trésorerie passif	133 854	141 032
TOTAL DU PASSIF	1 467 003	1 257 549

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)		
(Montants en milliers de dirhams)	31-déc-20	31-déc-19
Chiffre d'affaires	916 916	943 939
Variation de stocks de produits	-27 977	-20 269
Autres produits d'exploitation	15 548	14 579
Achats consommés	-575 414	-649 627
Charges externes	-60 572	-48 390
Charges de personnel	-61 976	-59 036
Autres charges d'exploitation	-6 009	-6 009
Impôts et taxes	-9 320	-10 402
Dotations d'exploitation	-43 023	-47 070
Résultat d'exploitation	148 174	117 715
Charges et produits financiers	-8 513	-11 086
Résultat courant des entreprises intégrées	139 662	106 629
Charges et produits non courants	-1 456	-1 697
Impôts sur les résultats	-45 391	-35 054
Impact changement du taux d'IS sur exercices antérieurs	-	-
Résultat net des entreprises intégrées	92 815	69 878
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-3 136	-3 325
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-9 408	-9 408
Résultat net de l'ensemble consolidé	80 271	57 145
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net (Part du groupe)	80 271	57 145
Résultat par action (en DH)	33,45	23,81

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants en milliers de dirhams)	31-déc-20	31-déc-19
Résultat net des entreprises intégrées	92 815	69 878
<i>Élimination des charges et produits nets sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
- Dotations aux amortissements	27 811	30 098
- Charges/ produits sans effet sur la trésorerie *	0	0
-Charges d'intérêts	0	0
- Variation des impôts différés	-1 236	-94
- Plus ou moins values de cession	0	0
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	119 390	99 882
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	34 509	60 442
Flux net de trésorerie lié à l'activité	153 899	160 324
Acquisition d'immobilisations corporelles	-132 379	-38 325
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-3 431	0
Cession d'immos corporelles	7 200	8 360
Cession de titres de sociétés mises en équivalence	0	0
Acquisition de titres de société consolidée	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-128 609	-29 965
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	-23 997
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Subventions reçues	0	0
Autres opérations financières	1 372	-15
Intérêts payés	0	0
Emission d'emprunt **	181 109	83 353
Remboursement d'emprunts	-32 586	-52 901
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	149 893	6 437
Mouvements de conversion		
Augmentation (diminution) de la trésorerie	175 183	136 795
Trésorerie au début de l'exercice	-83 286	-220 083
Trésorerie à la fin de période	91 895	-83 288

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX

(Montants en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission	Réserves et résultats consolidés	Total part groupe	Minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2018	240 000	0	318 528	558 528	0	558 528
Dividendes	0	0	-23 997	-23 997	0	-23 997
Résultat net de l'exercice	0	0	57 145	57 145	0	57 145
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2019	240 000	0	351 676	591 676	0	591 676
Dividendes	-	-	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice	-	-	80 271	80 271	-	80 271
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2020	240 000	0	431 948	671 948	0	671 948

La variation des capitaux propres consolidés s'explique essentiellement par l'effet compensé du résultat de la période et la distribution des dividendes.

ETIC DES COMPTES CONSOLIDÉS

1. Activité du groupe :

Le groupe SNEP produit et commercialise une gamme de produits stratégiques indispensables à l'activité de plusieurs secteurs industriels (le bâtiment, la chimie, l'automobile, l'agroalimentaire, le traitement de l'eau, etc.) à savoir :

- Les produits issus de la pétrochimie qui correspondent aux produits vinyliques (Polychlorure de vinyle « PVC » et Compound PVC) ;
- Et, les produits issus de l'électrolyse : soude, eau de javel, chlore, acide chlorhydrique.

2. Faits marquants de l'exercice :

L'économie nationale a été impactée par les répercussions de la pandémie de la COVID-19 courant l'année 2020.

Une baisse du chiffre d'affaires de 3% a été enregistrée courant l'exercice 2020, en passant de MDH 944 à MDH 917 due notamment aux effets de la crise sanitaire et la baisse des quantités vendues.

Au terme de l'année 2020, SNEP poursuit ses efforts en matière d'efficacité opérationnelle, avec un résultat d'exploitation de 148 MDH, en hausse de 26% par rapport à 2019, la marge opérationnelle s'établit à 16%.

Grâce à l'amélioration de sa performance opérationnelle, le résultat net ressort en hausse de 40% pour s'établir à 80 MDH.

L'année 2020 a connu également le bouclage de quatre opérations de Leaseback totalisant 10 MMAD.

L'année 2020 est marquée par l'officialisation de la reconduction des mesures anti-dumping pour une durée de 5 années.

Courant l'année 2020, la société a procédé à une levée de financement d'un montant de 100 MMAD auprès de la SGMB dans le cadre de Damane Relance.

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes sociaux des entreprises entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés suivant les règles et les pratiques comptables applicables au Maroc.

Les principales règles et méthodes du groupe sont les suivantes :

3.1 Méthodes et modalités de consolidation

Tel que prévu par la circulaire N° 07/19 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), le groupe SNEP a la possibilité de présenter ses comptes consolidés soit conformément à la méthodologie du Conseil National de la Comptabilité (CNC) relative aux comptes consolidés (avis n°5) soit conformément aux normes IFRS.

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le groupe SNEP sont basés sur la méthodologie publiée par le CNC.

3.1.1 Méthodes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50%.

Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque le groupe SNEP détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation de la société se détaille comme suit :

Sociétés	Périmètre au 31 décembre 2020			Périmètre au 31 décembre 2019		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SNEP	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Dimatit	34%	34%	MEE	34%	34%	MEE

La prise de participation dans la société Dimatit a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition définitif de 137 MDH.

La société Houda Plast détenue à 100% et dont les titres et les créances sont provisionnés à 100% a été exclue du périmètre de consolidation, car actuellement cette société n'a pas d'activité. De plus, cette société n'a pas de passifs qui devraient être pris en charge par le groupe SNEP.

La société Ynna Air détenue à 99% a été exclue du périmètre de consolidation compte tenu de son caractère non significatif.

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation n'a pas connu de variation par rapport au périmètre au 31 décembre 2019.

3.1.2 Dates de clôture

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

3.1.3 Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement les brevets et les licences nécessaires à la production et sont amorties au taux de 25%.

3.1.4 Immobilisations corporelles

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire pour les acquisitions postérieures à 2006, en fonction de la durée de vie prévue, comme suit :

Constructions	10 à 25 ans
Matériel informatique	5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 12,5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	6,66 à 10 ans

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives. Elles sont inscrites au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ; au compte de produits et charges, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière. En outre, les plus-values à l'occasion d'opérations de cessions-bails devraient être étalées sur la durée du contrat, lorsque le bien est repris dans le cadre d'une opération de financement.

3.1.5 Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée après analyse au cas par cas des situations financières de ces sociétés.

Les créances rattachées aux titres de participation sont appréciées suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.

3.1.6 Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de produits finis (PVC Suspension, Compound PVC, de matières premières et de matières et fournitures consommables). Les stocks sont valorisés à leur prix de revient.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée selon leur rotation et en fonction de leur valeur nette de réalisation.

3.1.7 Créances & chiffre d'affaires

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée au titre des créances contentieuses et des créances anciennes en fonction du risque lié à leur recouvrement.

Les créances rattachées aux titres de participation sont enregistrées pour un montant brut de 171 476 KMAD et dépréciées à hauteur de 26 017 KMAD. Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Immobilisations Financières », « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances et comptes de régularisation ».

Les créances rattachées aux titres sont appréciées suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ou de la période. Les pertes de change latentes ainsi que les gains latents sont enregistrés en résultat.

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment où la marchandise a été livrée au client.

Le chiffre d'affaires à l'export est enregistré conformément à l'incoterm convenu avec le client.

3.1.8 Titres et valeurs de placement

Les titres et valeurs mobilières de placement sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

Cette rubrique comprend les titres détenus dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions.

3.1.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal, et en particulier les provisions pour amortissements dérogatoires et les provisions pour investissements, sont annulées en consolidation.

3.1.10 Provisions pour risques et charges

Il s'agit de provisions évaluées à l'arrêté des comptes, destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

3.1.11 Retraitement des impôts

Les impôts sur le résultat regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

3.1.12 Résultat non courant

Les comptes de produits et charges non courants sont destinés à enregistrer les produits et les charges ne se rapportant ni à l'exploitation normale ni à l'activité financière de l'entreprise, et ayant par conséquent un caractère non récurrent.

3.1.13 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

3.1.14 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est corrigé pour tenir compte de l'incidence des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité, ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

3.1.15 Titres mis en équivalence et Écart d'acquisition

Conformément aux règles de consolidation en vigueur, les titres mis en équivalence sont évalués à la date de chaque clôture, à la quote-part des capitaux propres retraités.

L'écart d'acquisition est égal à la différence entre le coût d'acquisition des titres et les actifs et passifs retraités de l'entité acquise. L'écart d'acquisition calculé au 31.12.2010 lié à l'acquisition des titres de Dimatit a été figé définitivement en 2011 pour 137 MDH.

L'écart d'acquisition de la société acquise fait l'objet d'un amortissement sur une durée déterminée en fonction de la nature de la société acquise, des objectifs fixés lors de l'acquisition ainsi que des avantages qui seront procurés. La durée d'amortissement de l'écart d'acquisition DIMATIT est ainsi fixée à 15 ans.

Dès lors que des changements significatifs défavorables sont intervenus par rapport aux objectifs initialement fixés à la date d'acquisition des titres, un test de dépréciation qui se fonde sur la valeur recouvrable des actifs concernés est effectué.

La valeur recouvrable pour le Groupe correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur la base des jugements et estimations de la part du management.

3.2 Détail et explication des postes du bilan et du compte de produits et charges et de leurs variations :**3.2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles :**

(en milliers MAD)

	2019	Acquisitions Dotations	Cessions et retraits	Changement de périmètre	Reclassement	2020
SNEP	1 500 925	146 485	-	-	-	1 647 411
Brut	41 796	3 431	-	-	-	45 228
Immobilisations incorporelles						
Immobilisation en recherche et développement	0					-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 504	65				30 569
Fonds commercial	0					-
Autres immobilisations incorporelles	11 293	3 366				14 659
Immobilisations corporelles	1 459 129	143 054	-	-	-	1 602 184
Terrains	4 814					4 814
Constructions	65 157	23 495			1 114	89 767
Installations techniques, matériel et outillage	1 211 332	4 645			4 680	1 220 657
Matériel de transport	16 502	47				16 549
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements	11 038	989			516	12 543
Autres immobilisations corporelles	36 998					36 998
Immobilisations corporelles en cours	113 287	113 878			-6 310	220 855
Amortissements et dépréciations	1 279 693	27 812	-	-	-	1 307 505
Immobilisations incorporelles	30 483	29	-	-	-	30 512
Immobilisation en recherche et développement	-					-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30 483	29				30 512
Fonds commercial	-					-
Autres immobilisations incorporelles	-					-
Immobilisations corporelles	1 249 210	27 783	-	-	-	1 276 993
Terrains	0					-
Constructions	60 055	849				60 904
Installations Techniques, Matériel et Outillage	1 161 619	26 289				1 187 908
Matériel de Transport	16 166	131				16 297
Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménagements	9 065	508				9 573
Autres Immobilisations Corporelles	2 305	6				2 311
Total net	221 233	118 673	0	0	0	339 906

En 2020, les acquisitions d'immobilisations corporelles sont relatives principalement à des investissements visant à augmenter la capacité de production de la société.

La société a réalisé quatre opérations de Leaseback courant l'exercice 2020 pour respectivement 10 MDH.

3.2.2 Titres mis en équivalence :

(en milliers MAD)	Pourcentage de contrôle		Titres mis en équivalence	
	31-Déc-20	31-Déc-19	31-Déc-20	31-Déc-19
DIMATIT	34%	34%	84,417	87,553

(en milliers MAD)	Résultats des sociétés mises en équivalence	
	31-Dec-20	31-Dec-19
DIMATIT	3 136	3 325

Les principaux agrégats en normes marocaines des sociétés mises en équivalence sont détaillés comme suit :

(en milliers MAD)	DIMATIT	
	31-Déc-20	31-Déc-19
Actif immobilisé	182 635	182 998
Actif circulant	539 350	539 780
Passif à long terme	321 695	344 095
Dettes du passif circulant	256 853	212 449
Chiffre d'affaires	270 031	344 174
Résultat d'exploitation	2 472	833

3.2.3 Stocks et en cours :

(en milliers MAD)	31-Déc-20	31-Déc-19
Stocks et en-cours	124 571	182 164
Dépréciation (-)	(15 212)	(14 806)
TOTAL NET	109 359	167 358

La variation à la baisse des stocks entre 2019 et 2020 de 58 MDH s'explique principalement par la baisse des stocks des matières premières (Ethylène) et des produits finis (PVC suspension et Compound).

3.2.4 Créances clients :

(en milliers MAD)	31-Déc-20	31-Déc-19
Clients et comptes rattachés	418 290	407 957
Dépréciation	-15 488	-15 850
TOTAL NET	402 802	392 106

Les créances clients à fin 2020 et à 2019 ont une échéance de moins d'un an.

3.2.5 Actifs, passifs d'impôts différés et Impôt sur le résultat

3.2.5.1. Actifs, passifs d'impôts différés

(en milliers MAD)	31-Déc-20	31-Déc-19
Impôts différés actifs	0	0
Impôts différés passifs	5 497	6 733

Les impôts différés sont essentiellement relatifs aux retraitements liés au crédit-bail.

3.2.5.2. Preuve d'impôt

(en milliers MAD)	31-Dec-20	31-Dec-19
Impôts sur les sociétés	46 627	35 148
Impôts différés	(1 236)	(94)
Charge d'impôt	45 391	35 054
Taux d'impôt constaté	36%	38%

* Impôts sur les résultats/résultat avant impôts

(en milliers MAD)	31-Déc-20	31-Déc-19
Résultat net	80 271	57 145
Impôts comptabilisés	45 391	35 054
Résultat avant impôt	125 662	92 200
Taux d'impôt en vigueur	31%	31%
Impôt théorique	38 955	28 582
Abattement suite à l'introduction en bourse	0	0
Autres impacts (*)	6 436	6 472
Impôt effectif	45 391	35 054

(*) : Cette rubrique inclut principalement l'effet des produits et charges non taxables (amortissement de l'écart d'acquisition et la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence).

3.2.6 Autres créances et comptes de régularisation :

(en milliers MAD)	31-Déc-20	31-Déc-19
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 163	677
Personnel	926	845
État-débiteurs	43 368	43 097
Autres débiteurs	41 951	23 372
Autres comptes de régularisation actif	976	2 281
TOTAL NET	88 382	70 272

La rubrique État débiteurs au 31 décembre 2020 se compose principalement de la TVA récupérable pour 39 756 KDH contre 40 362 KDH au 31 décembre 2019.

La rubrique autres débiteurs au 31 décembre 2020 se compose principalement de la quote-part à moins d'un an relatif à la créance sur cession de deux terrains à des parties liées.

3.2.7 Fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers MAD)	31-Déc-20	31-Déc-19
Fournisseurs et comptes rattachés	185 141	221 306
TOTAL	185 141	221 306

L'échéance des dettes fournisseurs en 2020 et 2019 est à moins d'un an.

3.2.8 Emprunts et dettes financières :

(en milliers MAD)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Dettes de financement à + 1an	62 023	226 331	28 304	316 659
Emprunts et dettes financières	62 023	226 331	28 304	316 659

A fin 2020, les dettes de financement incluent principalement trois emprunts de consolidation conclus en 2018, 2019 et 2020, dont l'encours s'élève respectivement à 31 954 KDH, 68 982 KDH, et 120 887 KDH, ainsi que les dettes relatives aux contrats de crédit-bail contractés par la SNEP pour 94 836 KDH.

Le crédit-bail en cours est considéré dans la catégorie entre 1 à 5 ans.

3. 2.9 Autres dettes et comptes de régularisation :

(en milliers MAD)	31-Dec-20	31-Dec-19
Clients créditeurs, avances et acomptes	248	301
Dettes sociales	5 331	4 789
Dettes fiscales	103 972	90 516
Autres dettes et comptes de régularisation	44 254	43 638
TOTAL	153 805	139 244

Au 31 décembre 2020, le poste dettes fiscales comprend essentiellement la TVA collectée pour un montant de 91 224 KDH contre 83 841 KDH au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, le poste autres dettes et comptes de régularisation comprend essentiellement les dividendes non distribués relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018, et des avances en compte courant d'associés.

3. 2.10 Trésorerie :

(en milliers MAD)	31-Dec-20	31-Dec-19
Disponibilités	225 750	57 744
Trésorerie Passif	133 854	141 032
Trésorerie nette	91 896	-83 287

La trésorerie nette s'est améliorée de près de 175 MDH en liaison principalement avec l'augmentation des cash flows générés par l'activité.

3. 2.11 Chiffre d'affaires :

(en milliers MAD)	31-Dec-20	31-Dec-19
Ventes de marchandises	39 856	10 409
Ventes de services	877 060	933 530
Chiffre d'affaires	916 916	943 939

3. 2.12 Charges externes :

(en milliers MAD)	31-Dec-20	31-Dec-19
Locations et charges locatives	2 926	2 244
Entretiens et réparations	16 882	10 578
Primes d'assurances	3 584	3 661
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	10 741	11 661
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires+Commission	7 671	5 164
Redevances pour brevets, marques, droits	0	0
Transports	13 191	10 290
Déplacements, missions et réceptions	284	780
Reste du poste des autres charges externes	5 293	4 013
TOTAL	60 572	48 390

Au 31 décembre 2020, l'augmentation des charges externes est principalement liée à l'augmentation de la charge de l'entretien des installations techniques du complexe pour 6 304 KDH, l'accroissement des honoraires pour 2 507 KDH ainsi que la hausse des charges liées au transport de 2 901 KDH.

3. 2.13 Charges du personnel :

Au 31 décembre 2020, les charges du personnel du groupe SNEP, y compris les charges patronales, s'élèvent à 61 976 KDH contre 59 036 KDH au 31 décembre 2019.

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale au cours de l'exercice 2020 est de 393 personnes contre 377 en 2019.

Au 31 décembre 2020, la rémunération des principaux dirigeants du groupe SNEP y compris les charges sociales s'élève à 3 829 KDH, contre 3 212 KDH en 2019.

3. 2.14 Dotation d'exploitation :

(en milliers MAD)	31-Dec-20	31-Dec-19
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	27 783	30 047
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	28	51
Dotations aux provisions	15 212	16 972
TOTAL	43 023	47 070

Les dotations d'exploitation ont connu une baisse de 4 047 KDH en 2019 passant de 47 070 KDH au 31 décembre 2019 à 43 023 KDH au 31 décembre 2020. Cette baisse s'explique par l'effet de l'économie des dotations aux amortissements sur les immobilisations devenues totalement amorties en 2019 et 2020.

3. 2.15 Résultat financier :

(en milliers MAD)	31-Dec-20	31-Dec-19
Gains de change	1 268	1 082
Reprises financières : transfert charges	418	418
Intérêts et autres produits financiers	8 718	8 085
Produits financiers	10 404	9 585
Charges d'intérêts	15 990	19 229
Pertes de change	2 150	450
Autres charges financières	691	574
Dotations financières	86	418
Charges financières	-18 917	-20 671
Résultat financier	-8 513	-11 086

Le résultat financier a connu une amélioration de 2 573 MDH en 2020 par rapport à 2019. L'amélioration du résultat financier en 2020 s'explique principalement par la baisse de la charge d'intérêts entre les deux exercices.

3. 2.16 Résultat non courant :

(en milliers MAD)	31-Dec-20	31-Dec-19
Produits non courants	113	22
Charges non courantes	1 569	1 719
Résultat non courant	-1 456	-1 697

Au 31 décembre 2020 le résultat non courant s'élève à -1 456 KDH contre -1697 KDH en 2019, soit une variation de - 241 KMAD.

3. 2.17 Engagement hors bilan :

Au 31 décembre 2020, les avals et cautions donnés par la SNEP s'élevaient à 320 MDH contre 181,6 MDH en 2019. Cette variation s'explique principalement par, un nantissement du fonds de commerce pour 100 MDH à la suite de la signature en 2020 du contrat de crédit « Damane Relance » auprès de la banque Société Générale, ainsi que les différents contrats de leasing conclus avec les organismes de leasing (Wafabail et Sogelease Maroc).

3. 2.18 Information sectorielle :

Au Maroc, le groupe SNEP est le principal producteur de produits vinyliques (PVC et Compound PVC) et de produits issus de l'électrolyse (Soude, Chlore, Eau de javel, Acide chlorhydrique). Il s'agit de produits indispensables et stratégiques pour plusieurs secteurs à fort potentiel, tels que l'agro-alimentaire, l'automobile, le textile, le BTP, l'adduction d'eau potable et l'assainissement.

La principale activité de la société est constituée de la production de PVC et des produits directement liés à ce processus. À ce titre le bilan et le compte de résultat consolidés sont représentatifs de l'activité principale de la société.

3. 2.19 Entreprises liées :

La SNEP a accordé une avance au compte courant à Ynna Holding. Le montant de cette avance rémunéré au taux de 6,3% l'an, s'élève au 31 décembre 2020 à 101 951 KDH. Les produits d'intérêts constatés à ce titre s'élevaient à 6530 KDH en 2020, contre 6 627 KDH en 2019.

Convention conclue en 2019 avec la société AL KARAMA, par laquelle cette dernière s'engage à régler à la SNEP le prix de vente du terrain et ses aménagements, s'élevant à 6 MMAD, sur un horizon de 5 ans sans intérêts. Un encaissement de 1200 KDH a eu lieu courant l'exercice (à titre d'avance constatée dans les autres créanciers). Il est à noter que l'opération de cession n'est pas réalisée au 31 décembre 2020.

En vertu de la convention conclue en 2019 relative aux modalités de règlement de la créance liée à la prestation de location des actifs industriels à la société AL KARAMA, cette dernière s'engage à régler à la SNEP la créance s'élevant à 23,9 MMAD sur un horizon de 9 ans sans intérêts. Au 31 décembre 2020, le solde de la créance au titre de cette convention s'élève à 23 MDH. Aucun encaissement n'a été opéré courant l'exercice 2020.

Convention conclue en 2001 entre la SNEP et Houdaplast pour assurer le financement des investissements de Houdaplast par le biais d'octroi d'avances non rémunérées remboursable à partir de la première année bénéficiaire de Houdaplast. Au 31 décembre 2020, le montant des avances accordées s'élève à 19 968 KDH intégralement provisionné.

En vertu d'une convention signée le 1^{er} septembre 1998 pour une durée indéterminée, la société Holding Ynna assiste la SNEP dans les domaines financier, commercial, administratif et juridique. La rémunération de la prestation est fixée à 5 000 KDH hors taxes pour les exercices 2019 et 2020.

En 2020, La SNEP a réalisé avec Dimatit un chiffre d'affaires, relatif essentiellement au PVC, de l'ordre de 51 678 KDH HT contre 66 423 KDH HT en 2019. La créance Client Dimatit s'élève au 31 décembre 2020 à 94 592 KDH TTC contre 93 920 KDH TTC en 2019, dont 29 093 KDH de traites non échues.

Au 31 décembre 2020, le solde de la créance relative à la cession du terrain à DIMATIT s'élève à 51 MDH et n'a pas enregistré de variation par rapport à l'exercice 2019. Cette créance qui s'étale sur 7 ans, fait l'objet d'une convention réglementée tacite approuvée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018 ayant arrêté les comptes sociaux de la société.

Au 31 décembre 2020, le solde de la créance relative à la cession du terrain à GPC s'élève à 13 MDH contre 19 MDH au 31 décembre 2019. Cette créance qui s'étale sur 5 ans, fait l'objet d'une convention réglementée tacite approuvée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018 ayant arrêté les comptes sociaux de la société.

3. 2.20 Evénements post-clôture :

En vue de renforcer son intégration industrielle en aval, le conseil d'administration a ratifié l'augmentation de la participation stratégique de SNEP dans le capital de DIMATIT, par l'acquisition de 162 163 actions au prix unitaire de 370 MAD. À travers cette opération, SNEP se donne plus de moyens pour réaliser ses ambitions de développement. Cette prise de participation n'aura aucun impact sur l'endettement de la société.

Rapport d'audit sur les états de synthèse consolidés

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Deloitte.

Deloitte Audit

Coopers Audit Maroc
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3^{ème} étage
La Marina – Casablanca

COOPERS AUDIT MAROC

83, Av. Hassan II
Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la **SOCIÉTÉ NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE (SNEP) S.A**, et de ses filiales (Groupe SNEP), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 671 947 milliers de dirhams dont un bénéfice net consolidé de 80 271 milliers de dirhams. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les titres mis en équivalence et l'écart d'acquisition s'élevaient respectivement à 84 417 KMAD et 47 038 KMAD. Les créances rattachées aux titres de participation sont enregistrées pour un montant brut de 171 476 KMAD et dépréciées à hauteur de 26 017 KMAD. Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Immobilisations Financières », « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances et comptes de régularisation ».</p> <p>Comme indiqué dans les notes 3.1.7 et 3.1.15 de l'ETIC, conformément aux règles de consolidation en vigueur, les titres mis en équivalence sont évalués à la date de chaque clôture, à la quote-part des capitaux propres retraités. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un amortissement en fonction de la nature de la société acquise, des objectifs fixés de l'acquisition ainsi que des avantages procurés. Dès lors que des changements significatifs défavorables sont intervenus par rapport aux objectifs initialement fixés à la date d'acquisition des titres, un test de dépréciation qui se fonde sur la valeur recouvrable des actifs concernés est effectué.</p> <p>La valeur recouvrable pour le Groupe correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur la base des jugements et estimations de la part du management.</p> <p>Les créances rattachées sont appréciées suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres mis en équivalence, de l'écart d'acquisition et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres mis en équivalence, de l'écart d'acquisition, des créances rattachées ainsi que des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres mis en équivalence et de l'écart d'acquisition, - Tester, sur la base des méthodes appropriées, l'exactitude des calculs effectués par la société, - Analyser le caractère recouvrable des créances rattachées à ces titres au regard des informations disponibles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-

détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 avril 2021

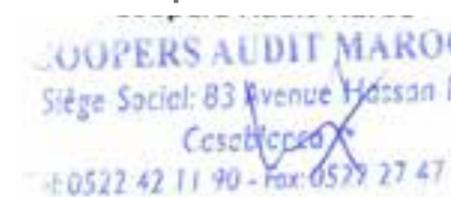
Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Sakina Bensouda Korachi
Associée

Coopers Audit Maroc



Abdelaziz Almechatt
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Deloitte.

Deloitte Audit

Coopers Audit Maroc
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3^{ème} étage
La Marina – Casablanca

COOPERS AUDIT MAROC

83, Av. Hassan II
Casablanca

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la **SOCIÉTÉ NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A** comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 759 990 611,93 MAD dirhams dont un bénéfice net de 95 510 277,58 dirhams. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société la **SOCIÉTÉ NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A** au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour un montant brut de 254 891 KMAD, dépréciés à hauteur de 22 948 KMAD. Les créances rattachées à ces titres de participation sont enregistrées pour un montant brut de 171 476 KMAD et dépréciées à hauteur de 26 017 KMAD. Ces créances sont comptabilisées au niveau des rubriques « Créances immobilisées », « Clients et comptes rattachés » et « Autres débiteurs ».</p> <p>Comme indiqué dans l'état A1 de l'ETIC, les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture, ils sont évalués à la valeur actuelle estimée en fonction de la quote-part dans la situation nette ou de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée principalement sur la base de la méthode des flux futurs actualisés. L'estimation des flux futurs requiert des jugements importants de la Direction, notamment sur le choix des éléments à considérer selon les participations concernées.</p> <p>Les créances rattachées sont appréciées en conséquence suivant les performances financières des participations et leur capacité d'honorer leurs engagements.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres de participations et des créances rattachées ainsi que des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres de participation, - Tester, sur la base des méthodes appropriées l'exactitude des calculs effectués par la société, - Examiner sur la base des analyses obtenues, l'existence éventuelle de risque additionnel non provisionné lié à ces actifs, - Analyser le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations au regard des informations disponibles.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Casablanca, le 27 avril 2021

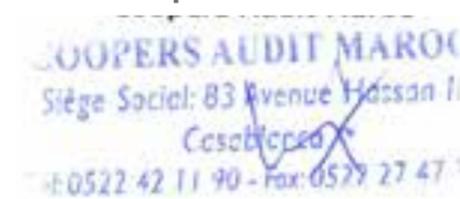
Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Sakina Bensouda Korachi
Associée

Coopers Audit Maroc



Abdelaziz Almechatt
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Deloitte.

Deloitte Audit

Coopers Audit Maroc
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3^{ème} étage
La Marina – Casablanca

COOPERS AUDIT MAROC

83, Av. Hassan II
Casablanca

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2020.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Convention relative aux modalités de règlement de la cession du terrain d'Imouzzet et ses aménagements à la société ALKARAMA (Tacite)

- Personnes concernées : Mme Mama TAJMOUATI (Administrateur commun) ; Société Holding Ynna (Actionnaire commun à hauteur de 62,92%).
- Nature et objet de la convention : Modalités de règlement de la cession du terrain et ses aménagements à la société ALKARAMA.
- Modalités essentielles : la société ALKARAMA s'engage à régler à la SNEP le prix de vente du terrain et ses aménagements, s'élevant à 6 MMAD, sur un horizon de 5 ans sans intérêts. Il est à noter que l'opération de cession n'est pas réalisée au 31 décembre 2020.

- Prestations ou produits livrés ou fournis : Cette convention n'a pas d'impact sur le compte des charges et produits.
- Sommes reçues ou versées : Des effets représentant le montant total de la convention ont été reçus d'avance dont 1 200 KMAD effectivement encaissés au cours de l'exercice (les effets reçus ont été comptabilisés en contrepartie des autres créanciers).
- Solde de la créance/dette au 31 décembre 2020 : 3 900 KMAD dont 1 200 KMAD constaté en autres débiteurs relatif à la partie à moins d'un an et 2 700 KMAD reclassé en créances immobilisées relatif à la partie à plus d'un an. La contrepartie de ces montants est comptabilisée en autres créanciers.

2.2. Convention relative aux modalités de règlement d'une créance relative à la prestation de location des actifs industriels à la société ALKARAMA (Tacite) :

- Personnes concernées : Mme Mama TAJMOUATI (Administrateur commun) ; Société Holding Ynna (Actionnaire commun à hauteur de 62,92%).
- Nature et objet de la convention : Modalités de règlement de la créance de 23,9 MMAD relative à la prestation de location des actifs industriels.
- Modalités essentielles : la société ALKARAMA s'engage à régler à la SNEP la créance s'élevant à 23,9 MMAD sur un horizon de 9 ans sans intérêts.
- Prestations ou produits livrés ou fournis : Cette convention n'a pas d'impact sur le compte des charges et produits.
- Sommes reçues ou versées : Aucun montant n'a été encaissé par la société SNEP au titre de cette convention courant l'exercice 2020.
- Solde de la créance au 31 décembre 2020 : 23 MMAD dont 1,7 MMAD constaté en créances clients relatif à la partie à moins d'un an et 21,4 MMAD reclassé en créances immobilisées relatif à la partie à plus d'un an.

2.3. Convention relative aux modalités de règlement de la cession du terrain à GPC (Tacite)

- Personnes concernées : Mme Mama TAJMOUATI (Administrateur commun) ; M. Omar CHAABI (Administrateur commun) ; Société Holding Ynna (Actionnaire commun à hauteur de 62,92%).
- Nature et objet de la convention : Modalités de règlement de la créance relative à la cession du terrain à GPC.
- Modalités essentielles : GPC s'engage à régler le montant de la créance relative à la cession du terrain et s'élevant à 30 168 KMAD sur 5 ans avec un paiement mensuel de 500 KMAD jusqu'à épuisement du solde.
- Prestations ou produits livrés ou fournis : Cette convention n'a pas d'impact sur le compte des charges et produits.
- Sommes reçues ou versées : Un encaissement de 6 000 KMAD a eu lieu courant l'exercice.
- Solde de la créance au 31 décembre 2020 : 13 168 KMAD dont 7 500 KMAD constaté en autres débiteurs relatif à la partie à moins d'un an et 5 668 KMAD reclassé en créances immobilisées relatif à la partie à plus d'un an.

2.4. Convention relative aux modalités de règlement de la cession du terrain à DIMATIT (Tacite) :

- Personnes concernées : Mme Mama TAJMOUATI (Administrateur commun) ; M. Omar CHAABI (Administrateur commun) ; Société Holding Ynna (Actionnaire commun à hauteur de 62,92%).
- Nature et objet de la convention : Modalités de règlement de la créance relative à la cession du terrain à Dimatit.
- Modalités essentielles : DIMATIT s'engage à régler le montant de la créance relative à la cession du terrain et s'élevant à 53 520 KMAD sur 7 ans.
- Prestations ou produits livrés ou fournis : Cette convention n'a pas d'impact sur le compte des charges et produits.
- Sommes reçues ou versées : Aucun montant n'a été encaissé par la société SNEP au titre de cette convention courant l'exercice 2020.
- Solde de la créance au 31 décembre 2020 : 51 331 KMAD dont 24 820 KMAD constaté en autres débiteurs relatif à la partie à moins d'un an et 26 511 KMAD reclassé en créances immobilisées relatif à la partie à plus d'un an.

2.5. Convention de compte courant (Tacite) :

- Personnes concernées : Les héritiers de Feu Président Miloud CHAABI (actionnaires).
- Nature et objet de la convention : Avance en compte courant non rémunérée pour un montant de 10 MMAD, accordée par Feu Président Miloud CHAABI.
- Prestations ou produits livrés ou fournis : Cette convention n'a pas d'impact sur le compte des charges et produits.
- Sommes reçues ou versées : nul.
- Solde de la dette au 31 décembre 2020 : 1 214 KMAD.

2.6. Convention de prêt à Holding Ynna (écrite)

- Personnes concernées : Mme Mama TAJMOUATI et M. Omar CHAABI (Administrateurs communs) ; Société Holding Ynna (Actionnaire à hauteur de 62,92%).
- Nature et objet de la convention : La SNEP accorde un prêt à la société Ynna Holding.
- Modalités essentielles : En date du 03 Janvier 2005, les sociétés Ynna Holding et SNEP ont conclu une convention écrite portant sur l'octroi d'un prêt par la SNEP à Ynna Holding d'un montant de 80 MMAD. Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants. Le dernier avenant conclu en date du 02 Janvier 2019, porte le montant du prêt à 101.951 KMAD. Ce prêt est rémunéré au taux de 6,3% hors taxes et est remboursable au cours de l'exercice 2021.
- Prestations ou produits livrés ou fournis : Les produits d'intérêts constatés lors de l'exercice s'élèvent à 6 530 KMAD hors taxes.
- Sommes reçues ou versées : Aucun décaissement ou encaissement n'est intervenu au cours de l'exercice.
- Solde de la créance au 31 décembre 2020 : 101 951 KMAD en principal et 70 119 KMAD en intérêts.

2.7. Convention de financement de l'investissement de HOUDAPLAST

- Personnes concernées : HOUDAPLAST (filiale détenue à hauteur de 100%) M. Mohamed REGBA (Administrateur commun) ; M. Mohamed IRAQI (Administrateur commun).
- Nature et objet de la convention : Financement de l'investissement de HOUDAPLAST.
- Modalités essentielles : Cette convention prévoit l'octroi par la SNEP à la société HOUDAPLAST d'avances de fonds pour le financement de ses investissements.

Deloitte.**COOPERS AUDIT MAROC**

Ces avances non rémunérées commenceront à être remboursées à partir de la 1^{ère} année d'exploitation bénéficiaire de la société HOUDA PLAST.

- Prestations ou produits livrés ou fournis : Le solde des avances accordées au 31 décembre 2020 s'élève à 19 968 KMAD et est totalement provisionné.

- Sommes reçues ou versées : Aucun encaissement n'a eu lieu au cours de l'exercice.

2.8. Convention d'assistance générale de la société Holding Ynna à la SNEP

- Personnes concernées : Mme Mama TAJMOUATI (Administrateur commun) ; M. Omar CHAABI (Administrateur commun) ; Société Holding Ynna (Actionnaire commun à hauteur de 62,92%).

- Nature et objet de la convention : Assistance générale de la société Ynna Holding à la SNEP.

- Modalités essentielles : Cette convention signée en 1998 pour une durée indéterminée prévoit l'assistance de la société Ynna Holding à la SNEP dans les domaines financier, commercial, administratif et juridique. La rémunération de cette prestation est fixée à 5 000 KMAD l'an par l'avenant n°1 datant de 2004.

- Prestations ou produits livrés ou fournis : Le montant comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 5 000 KMAD HT.

- Sommes reçues ou versées : Aucun montant n'a été décaissé au cours de l'exercice au titre de cette convention.

- Solde de la dette au 31 décembre 2020 : 60 180 KMAD.

Casablanca, le 27 avril 2021

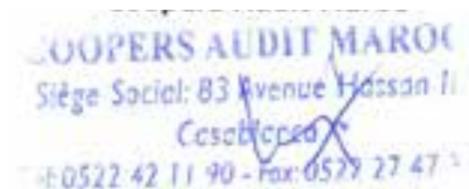
Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Sakina Bensouda Korachi
Associée

Coopers Audit Maroc



Abdelaziz Almechatt
Associé

SNEP - Société Nationale d'Electrolyse et de Pétrochimie

S.A au capital de 240 000 000 Dhs - R.C : Casablanca 89823 - Siège social : 223, Bd Mohammed V - Casablanca

Tél : 0523324328 - Fax : 0523324344 - www.snep.ma